

Chapitre 1

Évaluation de l'évolution des politiques de soutien

Ce chapitre fait le point de l'évolution du soutien à l'agriculture dans les pays de l'OCDE. Il présente d'abord le contexte macroéconomique général et les conditions de marché dans lesquels s'inscrivent les politiques agricoles, en mettant l'accent sur les principaux changements récents et les nouvelles initiatives prises par les pays de l'OCDE dans le cadre des politiques agricoles. Il évalue ensuite l'évolution du niveau et de la composition du soutien estimé. Enfin, des conclusions sont tirées sur les progrès des réformes agricoles dans les pays de l'OCDE.

Principales évolutions de l'économie et des marchés

L'année 2009 a été marquée par la réduction des prix mondiaux des produits de base, par rapport aux niveaux record atteints en 2008. Parallèlement, les inquiétudes concernant les disponibilités alimentaires, suscitées par la flambée des prix de 2008 et la diminution des stocks, ont placé la sécurité alimentaire au centre du débat sur la politique agricole. Le rôle du secteur agricole dans le changement climatique et sa réaction à ce phénomène retiennent de plus en plus l'attention, notamment depuis la conférence organisée à Copenhague par les Nations Unies (encadré 1.1). De nombreux pays ont continué à mettre en œuvre les réformes entamées les années précédentes. Citons par exemple le programme *Average Crop Revenue Election* (ACRE) prévu par la loi agricole adoptée en 2008 aux **États-Unis**, les réformes définies dans le cadre du *Bilan de santé* de la politique agricole commune de l'**Union européenne**, et la dernière phase de l'élimination du dispositif des quotas laitiers en **Suisse**.

Encadré 1.1. Agriculture et négociations sur le changement climatique

L'agriculture contribue de manière notable aux émissions anthropiques mondiales de gaz à effet de serre. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en 2004, les émissions directes de l'agriculture ont représenté 13.5 % du total mondial et celles de la foresterie (catégorie de sources qui comprend le déboisement, principalement destiné à convertir des terres à l'agriculture) 17.4 %.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, définit le cadre où doivent s'inscrire les activités internationales relatives à la lutte contre le changement climatique. Elle a été ratifiée par 192 pays. Les négociations organisées pour y donner suite donnent lieu à des Conférences des Parties (CdP). Le but de la 15^{ème} CdP, qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009, était d'adopter un nouvel accord international appelé à se substituer au Protocole de Kyoto, qui arrive à échéance en 2012.

Entré en vigueur le 16 février 2005, le Protocole de Kyoto fixait des objectifs juridiquement contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tous secteurs d'activité confondus y compris l'agriculture, et ce dans 37 pays industrialisés et dans l'Union européenne. La réduction visée était de 5 % en moyenne par rapport au niveau atteint en 1990 et elle devait être obtenue au cours des cinq années allant de 2008 à 2012. Les pays en développement ne se sont pas vu imposer d'objectifs de réduction, mais ils peuvent participer aux efforts en recourant au mécanisme pour un développement propre, système fondé sur les règles du marché dans le cadre duquel les engagements d'un pays développé sont mis en œuvre dans un pays en développement. Le déboisement évité est un exemple significatif de l'application de ce mécanisme.

Alors que le Protocole de Kyoto prend en considération les émissions de l'agriculture, il passe sous silence une caractéristique essentielle du secteur, à savoir sa capacité à séquestrer le carbone, principalement par le biais de l'accroissement de la matière organique du sol. En tenir compte permettrait aux agriculteurs d'atténuer dans une certaine mesure le coût des nouvelles dispositions à prendre éventuellement pour soustraire des gaz à effet de serre de l'atmosphère.

Encadré 1.1. Agriculture et négociations sur le changement climatique (suite)

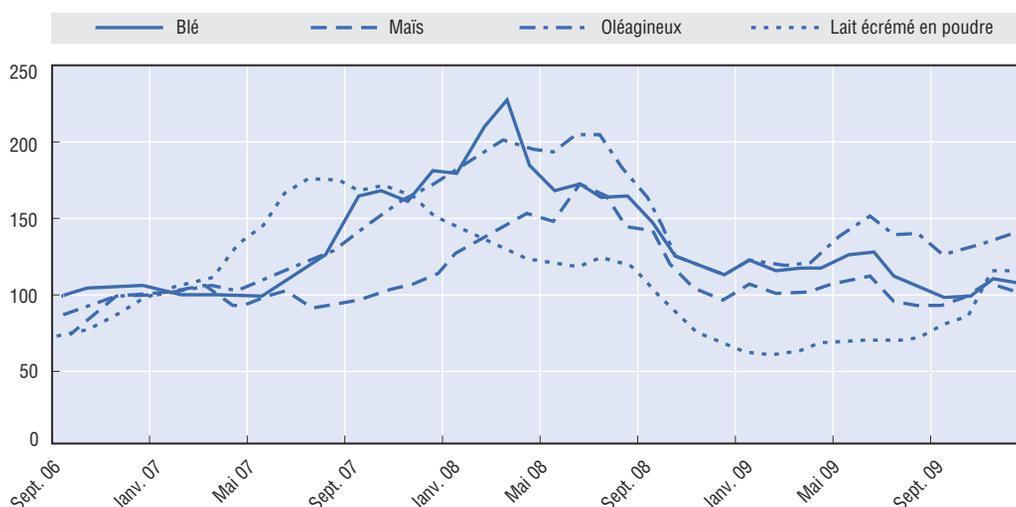
Les négociations conduites à Copenhague n'ont pas abouti à l'adoption d'un texte juridiquement contraignant qui aurait pris la relève du Protocole de Kyoto. Néanmoins, l'accord conclu prend acte de l'avis scientifique selon lequel l'augmentation de la température mondiale devrait être inférieure à 2 degrés Celsius pour assurer un développement durable. Étant donné que l'agriculture pourrait contribuer notablement à la réalisation des objectifs de la lutte contre le changement climatique, il importera de maintenir et gérer les réservoirs de carbone existants et de tenir compte pleinement des possibilités de séquestration du carbone dans le ou les futurs accords internationaux éventuels. Il existe des synergies avec d'autres objectifs environnementaux et des équilibres à respecter. Ainsi, les pratiques plus durables d'utilisation des terres non seulement réduisent les émissions, mais améliorent la productivité des sols et leur capacité de rétention de l'eau, et elles diminuent la pollution de l'eau, bien qu'il puisse être nécessaire d'augmenter l'utilisation de pesticides. Au total, il en découle une augmentation de la productivité, ce qui va dans le sens d'une production alimentaire durable, d'une croissance respectueuse de l'environnement et d'une amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique.

Le manque de vigueur de la croissance économique tire les prix des produits de base vers le bas...

Les effets de la récession mondiale continuant de se faire sentir, la croissance économique est restée modérée, voire légèrement négative, dans les pays de l'OCDE. Conjugée à un fort accroissement de la production agricole, la baisse de la demande a maintenu les prix des produits de base très en-dessous des sommets atteints en 2008 (graphique 1.1). La flambée survenue entre la fin 2007 et le début 2008 était due à plusieurs facteurs notamment la hausse de la demande, le faible niveau des stocks, les récoltes médiocres dans certaines zones et l'influence des marchés de l'énergie liée à

Graphique 1.1. **Évolution des prix mondiaux de certains produits agricoles, 2007-09**

Données mensuelles, Janvier 2007=100



Source : OCDE, Base de données des Perspectives agricoles, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297742>

l'augmentation de la production de biocarburants [voir *Politiques de soutien des biocarburants – Une évaluation économique* (OCDE, 2008)]. La crise financière a atténué la tension due à la demande, notamment dans le cas des produits à forte valeur ajoutée comme les produits laitiers et la viande. Au moment où la demande fléchissait, l'offre a réagi positivement à la hausse des prix, ce qui s'est traduit par une remontée du niveau des stocks – qui était au plus bas en 2008 – et a accentué la pression exercée sur les prix. Un certain redressement de la demande de produits laitiers s'est manifesté fin 2009, encouragé par les achats d'intervention réalisés dans l'**Union européenne** et les interventions de la filière laitière en partie financées par le gouvernement en **Suisse**, d'où un début de rétablissement des prix de ces produits. Les évolutions du marché survenues en 2009 sont décrites avec plus de précision dans la publication *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2010-2019* (OCDE, 2010).

La forte contraction des échanges, en regard de la baisse du PIB au cours de la crise financière, a aussi rejailli sur les marchés agricoles, mais dans une moindre mesure que sur les marchés des biens durables, qui ont enregistré un repli à deux chiffres. Le commerce des céréales a diminué de 5 %, soit deux fois plus que le recul du PIB mondial. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène, y compris le financement des exportations et les crédits à l'exportation (voir OCDE, 2009a et OCDE, 2009b pour plus de détails sur les effets des mesures prises en réaction à la crise économique).

... même si la production de biocarburants continue d'alimenter la demande globale...

L'augmentation de la production d'éthanol et de biodiésel continue d'obéir davantage aux incitations mises en place par les pouvoirs publics qu'à des motivations économiques profondes. Les mesures contraignantes et les avantages fiscaux ont été étendus dans beaucoup de pays membres de l'OCDE en 2009. L'obligation de mélanger des biocarburants aux carburants classiques a été instaurée ou renforcée en **Australie** et dans certains États des **États-Unis**. La **Nouvelle-Zélande** a lancé un système de subventionnement dans le cadre duquel les producteurs perçoivent 0.425 NZD (0.30 USD) par litre de biodiésel pur ou mélangé (Biodiesel Grants Scheme). Des données de plus en plus nombreuses indiquent que les changements d'utilisation des terres indirectement liés à la production de biocarburants annulent en grande partie les effets positifs de cette technologie sur le climat, ce qui a conduit l'**Union européenne** à exiger, dans sa directive sur les énergies renouvelables, que les biocarburants et bioliquides entraînent une réduction d'au moins 35 % (50 % en 2017) des émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles des carburants pétroliers.

... et si les risques de cours et la sécurité alimentaire suscitent de plus en plus d'inquiétude

L'instabilité des prix a provoqué des troubles dans certains pays non membres et a conduit à se demander si les disponibilités alimentaires étaient suffisamment abondantes et stables à long terme. Les fluctuations les plus marquées ont eu lieu en 2008 et les prix ont été relativement stables en 2009, mais l'instabilité potentielle et les répercussions qu'elle fait craindre restent à l'ordre du jour des débats sur l'action à mener. En novembre 2009, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé à Rome un Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, consacré à cette question. La déclaration qui en a résulté appelle entre autres à une augmentation du financement de l'agriculture et à de nouveaux investissements dans ce

Encadré 1.2. Réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau des ministres de 2010

Axées sur l'avenir, les réflexions des ministres ont porté sur un champ très large. La sécurité alimentaire était au cœur des débats. A mesure que la population s'accroît et que les habitudes alimentaires évoluent, le système agroalimentaire sera-t-il en mesure de répondre à la hausse de la demande de produits alimentaires qui en découlera dans un monde où les sols et l'eau, entre autres ressources naturelles, sont déjà extrêmement sollicités, et dans lequel le changement climatique va engendrer de nouveaux problèmes ? La tâche des pouvoirs publics est de veiller à ce que les bonnes politiques et les bonnes institutions soient en place.

« Les ministres (...) sont convenus de s'appuyer sur les principes d'action qui avaient été définis en 1998 et de les compléter, reconnaissant que le premier impératif est d'assurer sur une base durable une offre d'aliments sains et nutritifs en quantités suffisantes pour une population mondiale croissante. (...) **Les ministres sont plus précisément convenus :**

- a) qu'il est nécessaire d'adopter une **approche intégrée de la sécurité alimentaire** englobant la production intérieure, les échanges internationaux, les stocks, les filets de sécurité en faveur des pauvres, ainsi que d'autres mesures reflétant le niveau de développement et les richesses naturelles, tandis que la lutte contre la pauvreté et le développement économique sont essentiels pour apporter une solution durable à l'insécurité alimentaire et à la faim dans le monde à long terme ;
- b) que la « **croissance verte** » offre des possibilités de contribuer à un développement économique, social et environnemental durable, que l'agriculture a un rôle important à jouer à cet égard, de même que l'ouverture des marchés, qui facilite le partage des technologies et des innovations propices à cette forme de croissance, et qu'il importe, dans ce contexte, de se garder de toute forme de protectionnisme ;
- c) que le **changement climatique présente des défis et opportunités** pour le secteur agricole en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la séquestration du carbone et la nécessité de s'adapter.

Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que :

- d) les agriculteurs et les fournisseurs de produits alimentaires des pays développés comme des pays en développement soient à même de s'adapter efficacement à l'évolution de la demande des consommateurs et de la société en général, et à ce que la transmission des signaux-prix dans la filière alimentaire s'améliore, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale ou internationale ;
- e) les institutions et les cadres d'action publique et réglementaires soient en place pour permettre aux marchés des produits agricoles et alimentaires de fonctionner de façon rationnelle, efficace, transparente et équitable ;
- f) des politiques appropriées soient mises en œuvre pour faciliter la gestion des risques au niveau des exploitations et des ménages agricoles et dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, y compris, le cas échéant, en réaction aux incidences d'une instabilité extrême des prix sur les agriculteurs, tout en maintenant une répartition efficiente des responsabilités entre acteurs privés et acteurs publics ;
- g) les politiques applicables au secteur agricole et alimentaire soient cohérentes avec les mesures à caractère général prises sur les plans macroéconomique, commercial et industriel ainsi que dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la consommation et de la politique sociale (y compris la santé et la nutrition), et à ce que les politiques menées par les pays développés soient cohérentes avec les efforts déployés pour aider les pays en développement ;

**Encadré 1.2. Réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE
au niveau des ministres de 2010 (suite)**

- h) les échanges jouent un rôle dans l'équilibrage de l'offre et de la demande mondiales, et à ce qu'ils constituent une source fiable d'approvisionnement pour les pays dépendant des importations et un débouché fiable pour les fournisseurs compétitifs, moyennant l'instauration d'un système commercial multilatéral efficace, fonctionnant correctement et basé sur des règles, laquelle serait sensiblement facilitée si le Programme de Doha pour le développement aboutissait à une conclusion ambitieuse, équilibrée et globale ;
- i) les politiques soutiennent les efforts déployés par les agriculteurs et les autres agents de la filière alimentaire en vue de gérer efficacement les ressources naturelles et de fournir des produits de base obtenus par des pratiques durables ;
- j) les mesures d'incitation et de dissuasion puissent être conçues de façon efficace et transparente afin de refléter l'ensemble des coûts et avantages pour la société, afin d'améliorer les performances environnementales, en cohérence avec les règles et les engagements multilatéraux pour le commerce ; de faciliter l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène ; de favoriser l'adaptation du système agricole et alimentaire aux pressions exercées sur les ressources, notamment les sols et l'eau ; de réduire les pertes et les déchets tout au long de la filière alimentaire ; d'assurer la fourniture de biens et services publics tels que les aménités rurales, la biodiversité, la préservation du paysage et des fonctions d'écosystème des terres ; et de contribuer au développement des zones rurales ;
- k) le climat de l'investissement soit favorable, notamment en ce qui concerne l'investissement direct étranger dans les pays émergents ou en développement, en accord avec les principes internationalement admis ;
- l) l'innovation, y compris le transfert des technologies, soit encouragée, afin d'accroître la productivité, d'améliorer l'efficacité, d'exploiter les ressources de façon plus durable, de lutter contre le changement climatique et de réduire les déchets, moyennant entre autres une protection équilibrée des droits de propriété intellectuelle et un cadre réglementaire propice à l'innovation et aux nouvelles technologies, ainsi qu'aux partenariats public-privé ;
- m) la protection des consommateurs soit renforcée par l'élaboration et l'application de normes de sécurité des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, qui soient efficaces, étayées par des données scientifiques et conformes aux accords internationaux ;
- n) les politiques soient explicitement liées à des objectifs spécifiques ou à des bénéficiaires déterminés, tout en limitant la charge administrative pesant sur le secteur pour minimiser les coûts publics totaux et à ce que les mesures fassent régulièrement l'objet d'un suivi et d'une évaluation pour en garantir en toutes circonstances la pertinence, la rationalité économique et l'efficacité.

Note : le texte en italique ci-dessus est extrait du Communiqué des ministres, qui peut être consulté dans son intégralité à l'adresse www.oecd.org/agriculture/ministerielle.

secteur, ainsi qu'à une amélioration de la gouvernance dans le domaine alimentaire à l'échelle mondiale.

Les ministres de l'Agriculture des pays membres de l'OCDE et de certains pays non membres qui jouent un rôle majeur sur les marchés agroalimentaires se sont réunis à Paris en février 2010. Ils ne s'étaient pas retrouvés dans le cadre de l'OCDE depuis 1998. Ils ont publié un Communiqué où ils énoncent les principes auxquels devra obéir la politique agricole dans le futur et définissent les domaines dans lesquels l'OCDE pourrait contribuer à la conception et à la mise en œuvre de mesures adaptées (encadré 1.2).

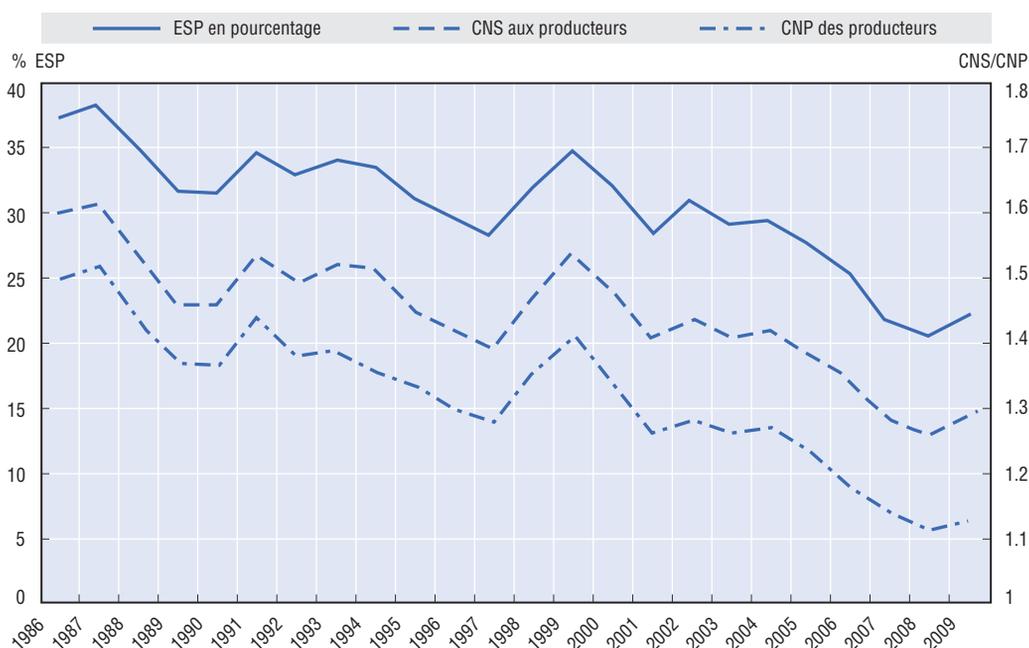
Évolution du soutien à l'agriculture

Globalement, le soutien à l'agriculture tel qu'il est mesuré par l'OCDE s'est accru en 2009, car la baisse des prix mondiaux a fait augmenter le soutien effectif des prix du marché dans les pays qui ont pris des dispositions pour assurer la stabilité des prix intérieurs. Le recul des prix intérieurs de certains produits de base a aussi entraîné le déclenchement des programmes de paiements contracycliques fondés sur les prix ou le revenu agricole. La section ci-dessous décrit le niveau du soutien dans l'ensemble de l'OCDE, et les suivantes insistent plus précisément sur son évolution dans chaque sous-catégorie de l'ESP et dans les différents pays.

Le soutien aux producteurs est remonté par rapport à son bas niveau de 2008...

La valeur monétaire des transferts publics exprimée en pourcentage des recettes agricoles brutes correspond à l'estimation du soutien aux producteurs en pourcentage (ESP en %) et c'est un indicateur essentiel du niveau du soutien accordé au secteur agricole. D'après cet indicateur, qui tient compte à la fois du soutien des prix découlant des mesures aux frontières et des paiements budgétaires, le soutien à l'agriculture dans la zone de l'OCDE diminue lentement mais régulièrement depuis qu'il a été mesuré pour la première fois, en 1986 (graphique 1.2). Les prix élevés des produits de base en 2007, et plus encore en 2008, expliquent la baisse récente de l'ESP en %, et le retour aux prix de 2007 a inversé la tendance en 2009. L'ESP en % s'est ainsi établie à 22 % en 2009, ce qui indique que les recettes brutes des producteurs ont été majorées d'environ un cinquième sous l'effet des politiques agricoles (tableaux 1.1 et 1.2).

Graphique 1.2. Évolution des indicateurs de soutien de l'OCDE



ESP en % : Estimation du soutien aux producteurs (échelle de gauche).

CNS : Coefficient Nominal de Soutien aux producteurs (échelle de droite).

CNP : Coefficient Nominal de Protection des producteurs (échelle de droite).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297761>

Tableau 1.1. OCDE : Estimation du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2007-09	2007	2008	2009p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	591 827	1 048 371	1 034 136	1 118 753	992 225
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	<i>72</i>	<i>67</i>	<i>68</i>	<i>67</i>	<i>66</i>
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	558 195	995 736	986 303	1 053 076	947 828
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	238 665	256 764	255 720	262 049	252 522
Soutien au titre de la production des produits de base	195 839	125 215	132 535	121 427	121 683
Soutien des prix du marché	183 435	119 651	127 441	115 321	116 191
Paiements au titre de la production	12 404	5 564	5 094	6 106	5 491
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	20 189	33 260	32 474	35 114	32 192
<i>Utilisation d'intrants variables</i>	<i>9 748</i>	<i>11 889</i>	<i>11 897</i>	<i>12 597</i>	<i>11 173</i>
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	<i>739</i>	<i>540</i>	<i>501</i>	<i>605</i>	<i>513</i>
<i>Formation de capital fixe</i>	<i>6 866</i>	<i>12 613</i>	<i>12 037</i>	<i>13 492</i>	<i>12 311</i>
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	<i>1 235</i>	<i>1 996</i>	<i>1 729</i>	<i>2 262</i>	<i>1 997</i>
<i>Services utilisés sur l'exploitation</i>	<i>3 563</i>	<i>8 758</i>	<i>8 541</i>	<i>9 026</i>	<i>8 707</i>
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	<i>439</i>	<i>1 101</i>	<i>1 000</i>	<i>1 138</i>	<i>1 165</i>
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev ¹ courants, production requise	18 735	32 314	28 010	35 195	33 737
<i>Au titre des Recettes / du Revenu</i>	<i>2 052</i>	<i>3 886</i>	<i>3 321</i>	<i>3 733</i>	<i>4 604</i>
<i>Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux</i>	<i>16 683</i>	<i>28 428</i>	<i>24 689</i>	<i>31 462</i>	<i>29 132</i>
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	<i>3 719</i>	<i>21 961</i>	<i>18 171</i>	<i>24 819</i>	<i>22 893</i>
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	533	1 355	1 703	1 328	1 033
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	2 080	58 819	56 174	61 659	58 623
<i>Taux variables</i>	<i>181</i>	<i>1 367</i>	<i>1 546</i>	<i>1 544</i>	<i>1 011</i>
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	<i>0</i>	<i>1 042</i>	<i>850</i>	<i>1 303</i>	<i>971</i>
<i>Taux fixes</i>	<i>1 899</i>	<i>57 452</i>	<i>54 628</i>	<i>60 115</i>	<i>57 611</i>
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	<i>1 561</i>	<i>28 476</i>	<i>33 407</i>	<i>26 404</i>	<i>25 617</i>
Paiements selon des critères non liés à des produits de base	1 077	5 659	4 763	7 131	5 081
Retrait de ressources à long terme	1 076	4 603	3 904	5 954	3 952
Production de produits particuliers autres que des produits de base	1	826	710	900	867
Autres critères non liés à des produits de base	0	230	149	277	263
Paiements divers	211	143	61	195	174
ESP en pourcentage	37	22	22	21	22
CNP des producteurs	1.49	1.13	1.14	1.12	1.13
CNS aux producteurs	1.59	1.28	1.28	1.26	1.29
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	40 023	86 138	77 337	85 807	95 270
Recherche et développement	3 551	8 086	8 066	8 232	7 961
Établissements d'enseignement agricole	842	2 453	2 450	2 516	2 394
Services d'inspection	1 045	3 289	3 297	3 382	3 189
Infrastructures	13 963	23 505	22 210	26 006	22 298
Commercialisation et promotion	13 164	45 152	37 488	42 074	55 893
Stockage public	5 872	962	1 181	886	820
Divers	1 587	2 691	2 646	2 711	2 716
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	13.4	22.9	21.4	22.6	24.8
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-159 578	-104 654	-115 263	-101 344	-97 354
Transferts des consommateurs aux producteurs	-168 672	-116 286	-123 269	-114 210	-111 380
Autres transferts des consommateurs	-22 202	-21 735	-23 353	-19 148	-22 703
Transferts des contribuables aux consommateurs	19 674	32 199	29 139	31 507	35 950
Surcoût de l'alimentation animale	11 622	1 169	2 220	508	779
ESC en pourcentage	-30	-11	-12	-10	-11
CNP des consommateurs	1.52	1.16	1.17	1.15	1.16
CNS aux consommateurs	1.42	1.12	1.14	1.11	1.12
Estimation du soutien total (EST)	298 362	375 101	362 197	379 363	383 742
Transferts des consommateurs	190 874	138 021	146 622	133 358	134 083
Transferts des contribuables	129 690	258 814	238 928	265 153	272 362
Recettes budgétaires	-22 202	-21 735	-23 353	-19 148	-22 703
EST en pourcentage du PIB (%)²	2.25	0.89	0.87	0.86	0.93

p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Pour les produits SPM, se reporter aux notes des tableaux des différents pays présentés au chapitre 2.

2. L'EST en pourcentage du PIB de l'OCDE pour 1986-88 n'inclut pas la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque dont le PIB n'est pas disponible pour ces dates.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932298616>

Tableau 1.2. OCDE : Estimation du soutien à l'agriculture

Millions EUR

	1986-88	2007-09	2007	2008	2009p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	536 113	744 944	755 421	765 208	714 204
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	72	67	68	67	66
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	505 253	707 671	720 480	720 285	682 247
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	216 540	182 601	186 800	179 237	181 765
Soutien au titre de la production des produits de base	177 606	89 152	96 815	83 054	87 587
<i>Soutien des prix du marché</i>	166 300	85 202	93 094	78 878	83 634
<i>Paiements au titre de la production</i>	11 306	3 950	3 721	4 176	3 953
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	18 287	23 637	23 722	24 017	23 172
<i>Utilisation d'intrants variables</i>	8 849	8 450	8 690	8 616	8 043
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	679	383	366	414	369
<i>Formation de capital fixe</i>	6 210	8 961	8 793	9 228	8 862
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	1 124	1 416	1 263	1 547	1 437
<i>Services utilisés sur l'exploitation</i>	3 217	6 227	6 239	6 173	6 268
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	397	783	731	779	838
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev ¹ courants, production requise	17 102	22 939	20 461	24 073	24 284
<i>Au titre des Recettes / du Revenu</i>	1 907	2 765	2 426	2 553	3 314
<i>Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux</i>	15 195	20 175	18 035	21 519	20 969
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	3 300	15 576	13 274	16 976	16 478
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	505	965	1 244	908	743
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1 900	41 802	41 034	42 174	42 197
<i>Taux variables</i>	161	971	1 129	1 056	728
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	0	737	621	891	699
<i>Taux fixes</i>	1 739	40 831	39 905	41 118	41 469
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	1 417	20 301	24 403	18 060	18 439
Paiements selon des critères non liés à des produits de base	942	4 005	3 479	4 878	3 657
<i>Retrait de ressources à long terme</i>	941	3 256	2 852	4 072	2 844
<i>Production de produits particuliers autres que des produits de base</i>	1	586	519	616	624
<i>Autres critères non liés à des produits de base</i>	0	163	109	189	189
Paiements divers	198	101	44	133	126
ESP en pourcentage	37	22	22	21	22
CNP des producteurs	1.49	1.13	1.14	1.12	1.13
CNS aux producteurs	1.59	1.28	1.28	1.26	1.29
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	36 285	61 253	56 494	58 691	68 576
Recherche et développement	3 216	5 751	5 892	5 631	5 730
Établissements d'enseignement agricole	762	1 745	1 790	1 721	1 723
Services d'inspection	946	2 339	2 408	2 313	2 295
Infrastructures	12 670	16 687	16 224	17 788	16 050
Commercialisation et promotion	11 959	32 131	27 384	28 778	40 232
Stockage public	5 294	686	863	606	590
Divers	1 438	1 914	1 933	1 854	1 955
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	13,4	22,9	21,4	22,6	24,8
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-144 420	-74 530	-84 198	-69 318	-70 075
Transferts des consommateurs aux producteurs	-152 848	-82 778	-90 046	-78 118	-80 172
Autres transferts des consommateurs	-20 053	-15 499	-17 059	-13 097	-16 342
Transferts des contribuables aux consommateurs	17 852	22 904	21 286	21 550	25 877
Surcoût de l'alimentation animale	10 628	843	1 621	347	561
ESC en pourcentage	-30	-11	-12	-10	-11
CNP des consommateurs	1.52	1.16	1.17	1.15	1.16
CNS aux consommateurs	1.42	1.12	1.14	1.11	1.12
Estimation du soutien total (EST)	270 676	266 758	264 580	259 478	276 218
Transferts des consommateurs	172 900	98 278	107 106	91 215	96 513
Transferts des contribuables	117 829	183 980	174 533	181 360	196 046
Recettes budgétaires	-20 053	-15 499	-17 059	-13 097	-16 342
EST en pourcentage du PIB (%)²	2.25	0.89	0.87	0.86	0.93

p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Pour les produits SPM, se reporter aux notes des tableaux des différents pays présentés au chapitre 2.

2. L'EST en pourcentage du PIB de l'OCDE pour 1986-88 n'inclut pas la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque dont le PIB n'est pas disponible pour ces dates.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932298635>

Le coefficient nominal de soutien (CNS) et le coefficient nominal de protection (CNP) sont deux indicateurs qui complètent l'ESP en %. Sous la forme de ratios, ils mesurent, pour le premier, le rapport entre les recettes agricoles avec soutien et les recettes agricoles sans soutien, et pour le deuxième, le rapport entre les prix à la production et les prix mondiaux mesurés à la frontière de chaque pays. Concordant avec l'ESP en %, ils confirment que le soutien s'est accru en 2009, mais ils restent nettement en deçà des valeurs qui étaient encore atteintes en 2005, année où le CNS se situait à 1.4 et indiquait donc que les recettes agricoles étaient de 40 % supérieures au niveau qu'elles auraient affiché si elles étaient provenues uniquement des prix à la frontière. En 2009, le CNS s'est ainsi établi à 1.29. A 1.13 cette même année, le CNP indique que les exploitants ont bénéficié de prix qui étaient en moyenne de 13 % supérieurs aux niveaux internationaux, soit légèrement au-dessus du niveau le plus bas atteint par cet indicateur, à savoir 1.12 en 2008. En comparaison, en 1986-88, le CNP affichait une valeur moyenne de 1.49 et le CNS de 1.59. Toutefois, les écarts avec cette moyenne peuvent être très grands dans certains pays et pour certains produits.

... principalement sous l'effet du repli des prix internationaux

Le soutien des prix du marché (SPM) a enregistré une hausse spectaculaire au **Canada** et une hausse notable en **Corée**, aux **États-Unis** et au **Mexique**, à chaque fois en raison de la baisse des prix à la frontière des produits laitiers. Le SPM n'a diminué que dans trois cas : dans l'**Union européenne**, où les prix intérieurs ont diminué plus sensiblement que les prix mondiaux ; en **Islande**, où la crise financière a déprécié la monnaie, ce qui a majoré les prix effectifs à la frontière ; et en **Nouvelle-Zélande**, où, de toute façon, le soutien aux producteurs est déjà pratiquement nul.

En moyenne, les paiements budgétaires aux producteurs ont été plus bas en 2009 qu'en 2008. Ils n'ont augmenté nettement qu'au **Canada**, où la chute des revenus agricoles a déclenché le versement des paiements contracycliques prévus par le programme *Agri-stabilité*. Ils se sont accrus en **Suisse**, car les paiements directs ont été majorés sous l'effet d'une réorientation de l'action publique au profit de ces derniers et au détriment du SPM. Le soutien budgétaire s'est aussi élevé en **Norvège**, principalement à cause des subventions à la production accordées aux éleveurs, et il a légèrement augmenté au **Japon** et en **Nouvelle-Zélande** (tableau 1.3).

Exprimé en pourcentage, c'est en **Australie** que le soutien budgétaire a le plus reculé, les paiements exceptionnels liés à la restructuration du secteur laitier cessant d'être versés. Ailleurs, le soutien budgétaire n'a que modestement fléchi. Dans l'**Union européenne**, ce sont les paiements selon des critères non liés à des produits de base qui ont le plus diminué, l'opération de rachat des quotas de sucre conduite de 2006 à 2008 étant arrivée à son terme. Au **Mexique**, le montant des subventions versées au titre de la consommation d'électricité et de combustibles a baissé, et les dépenses consenties en 2008 pour soutenir les prix du sucre n'ont pas été renouvelées en 2009. Les dépenses budgétaires ont baissé en **Turquie**, les paiements de soutien direct des revenus accordés dans le cadre du programme de mise en œuvre de la réforme agricole (ARIP) n'étant plus versés.

Des approches du soutien très variées dans la zone de l'OCDE

Les objectifs de la politique agricole et leur importance relative varient d'un pays de l'OCDE à l'autre. Par exemple, au **Japon** et en **Corée**, la conservation de l'autosuffisance

Tableau 1.3. Contribution aux variations de l'Estimation du soutien aux producteurs par pays entre 2008 et 2009

Valeur du soutien aux producteurs (ESP)			Contribution des		Contribution des paiements budgétaires (PB) au titre de :							
			SPM	PB	La production	L'utilisation d'intrants	S/Na/Rec/ Rev courants- prod. requise	S/Na/Rec/ Rev non courants- prod. requise	S/Na/Rec/ Rev non courants- prod. facult.	Critères non liés à des prod. de base	Divers	
millions USD 2009	Variation en % ¹	Variation en % de l'ESP, toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes										
Australie	927	-36.0	0.1	-36.1	0.0	-13.9	-0.2	0.0	-22.3	0.3	0.0	
Canada	7 794	52.4	36.7	15.7	0.0	-0.2	20.5	-2.0	-8.4	4.9	1.0	
Union européenne ²	120 840	-6.3	-5.1	-1.2	0.1	-0.2	0.0	0.0	0.9	-1.8	-0.1	
Islande	115	-11.8	-9.2	-2.6	1.2	-0.3	0.0	-3.1	0.0	-0.5	0.0	
Japon	46 492	0.7	0.0	0.7	-0.4	-0.2	0.5	0.0	0.8	0.0	0.0	
Corée	17 518	18.6	21.2	-2.6	0.0	-0.7	-1.5	0.0	-0.4	0.0	0.0	
Mexique	5 821	11.5	18.6	-7.1	-2.3	-4.7	-0.4	0.3	0.0	0.0	0.0	
Nouvelle-Zélande	34	-44.1	-44.4	0.2	0.0	-0.6	-0.2	1.0	0.0	0.0	0.0	
Norvège	3 711	13.2	11.6	1.7	0.1	0.2	1.9	-0.6	0.0	0.0	0.0	
Suisse	6 209	7.3	4.6	2.7	-0.2	-0.1	2.6	0.1	0.4	-0.2	0.0	
Turquie	22 603	4.0	8.3	-4.2	0.1	-1.1	0.2	0.0	-3.4	0.0	0.0	
États-Unis	30 598	13.1	14.3	-1.2	-0.5	0.6	-2.3	0.0	0.3	0.8	0.0	
OCDE ³	252 522	1.5	2.7	-1.1	-0.1	-0.4	0.2	-0.1	-0.1	-0.7	0.0	

1. Variation en monnaie nationale exprimée en pourcentage.

2. Union européenne 27.

3. Variations en monnaie nationale des ESP par pays exprimées en pourcentage pondérées par la part des ESP des pays dans la valeur de l'ESP de l'OCDE de l'année antérieure, car ces variations ne sont pas équivalentes à la variation de l'ESP de l'OCDE exprimée en monnaie commune.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932298654>

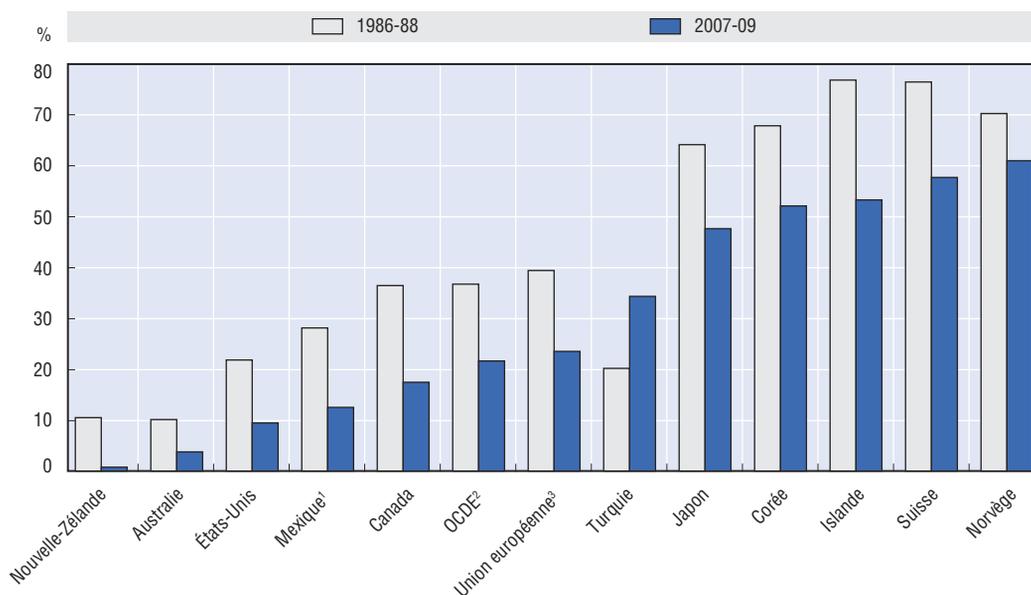
nationale en riz est un objectif majeur, tandis qu'en **Suisse** et en **Norvège**, la mise en valeur du paysage façonné par l'agriculture, le développement rural et le bien-être des animaux sont des objectifs relativement importants. La politique agricole de l'**Union européenne** répond aux préoccupations des 27 États membres et reflète à ce titre un large éventail d'objectifs tels que le soutien du revenu agricole, la sauvegarde de l'environnement, la protection du bien-être des animaux, la préservation des zones traditionnelles ou encore l'accroissement de la compétitivité. Les **États-Unis** accordent des aides à leurs producteurs sous de nombreuses formes différentes, surtout en guise de filet de sécurité. À l'autre extrémité du spectre, la **Nouvelle-Zélande** et l'**Australie** sont principalement tournées vers l'exportation et le soutien y représente respectivement moins de 1 % et 3 % du revenu agricole ; pour l'essentiel, ce sont les signaux du marché mondial qui déterminent les types et les lieux de production. (graphique 1.3).

La composition du soutien est importante

Exprimé par l'ESP en pourcentage des recettes agricoles brutes, le niveau du soutien à l'agriculture a décliné dans une certaine mesure dans tous les pays de l'OCDE à l'exception de la **Turquie**, où il est désormais supérieur à la moyenne de l'OCDE. Il importe surtout de noter que la composition du soutien a elle aussi changé dans la plupart des pays membres, la production de produits de base cédant le pas à d'autres critères d'octroi qui peuvent être liés ou non à la production. Si le soutien au titre de la

Graphique 1.3. **Estimation du soutien aux producteurs par pays**

En pourcentage des recettes agricoles brutes



Note : Les pays sont classés en fonction des niveaux de soutien pour 2007-09.

1. Pour le Mexique, 1986-88 est remplacé par 1991-93.

2. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux pour l'OCDE pour toutes les années et dans le total de l'UE à partir de 1995.

La Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque sont prises en compte dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans les totaux de l'UE à compter de 2004. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE.

3. UE12 pour 1986-88 et UE27 for 2007-09.

Source : OECD, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

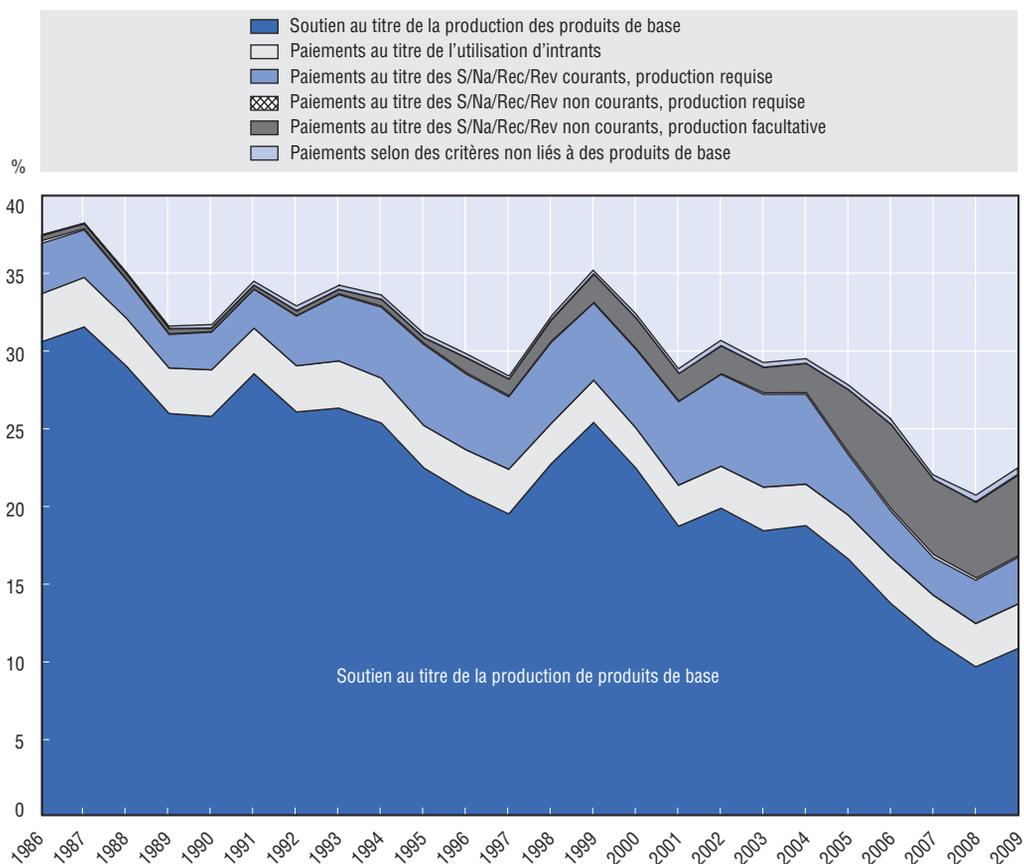
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297780>

production, qui prend en majeure partie la forme d'un SPM, demeure la composante la plus importante de l'ESP, sa part est passée de 30 % des recettes agricoles brutes en 1986-88 à peine plus de 10 % en 2007-09, et de plus de 85 % de l'ESP totale à environ la moitié (graphique 1.4).

La composition du soutien est importante, car elle détermine ses incidences sur le secteur agricole et la distribution des avantages qu'en retire la société tout entière. Par exemple, le soutien des prix du marché peut avoir un effet sensible sur la production et les échanges, et il constitue une source de frictions entre partenaires commerciaux ; qui plus est, il impose aux consommateurs du pays qui le pratique des coûts supplémentaires et à caractère régressif, et n'est guère efficace pour soutenir les revenus des exploitants, protéger l'environnement et préserver les zones rurales. Par ailleurs, lorsqu'il n'est pas subordonné à la production courante d'un produit de base, le soutien des revenus est beaucoup plus à même d'atteindre son objectif, et ce avec moins d'effets secondaires. Les mesures qui ciblent directement des critères non liés à des produits de base tels que des caractéristiques du paysage, la performance environnementale ou les races traditionnelles de bétail permettent elles aussi d'atteindre plus efficacement, en général, ces objectifs collectifs, même si leur coût budgétaire et leurs coûts de transaction suscitent parfois des interrogations.

Graphique 1.4. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs, 1986-2009

En pourcentage des recettes agricoles brutes



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297799>

Le soutien accordé sous forme de paiements budgétaires et sous conditions gagnées du terrain...

Deux grandes tendances se dégagent depuis un certain temps dans les pays de l'OCDE : d'une part, la dissociation du soutien et de la production de produits de base et, d'autre part, le recours accru à des paiements financés par le contribuable qui soit ne sont pas subordonnés à la production des produits de base, soit sont assortis de contraintes ou de conditions imposées au bénéficiaire et concernent par exemple la protection de l'environnement ou la réalisation d'investissements particuliers sur l'exploitation, ou qui sont spécifiquement ciblés sur la fourniture volontaire de produits autres que les produits de base. La proportion du soutien total indépendante de la production a fortement augmenté, passant de moins de 1 % de l'ESP en 1986-88 à 23 % en 2007-09. Si l'on tient compte de tous les paiements fondés sur des facteurs autres que la production (superficies, nombre d'animaux, recettes et revenus), cette proportion se hisse à 36 % – soit plus du tiers de la totalité du soutien dont bénéficient les agriculteurs. Pratiquement inexistantes en 1986, les paiements fondés directement sur des produits particuliers autres que des produits de base (biodiversité, zones humides, paysages, etc.) représentent désormais 2 % de l'ESP, et ce pourcentage continue d'augmenter.

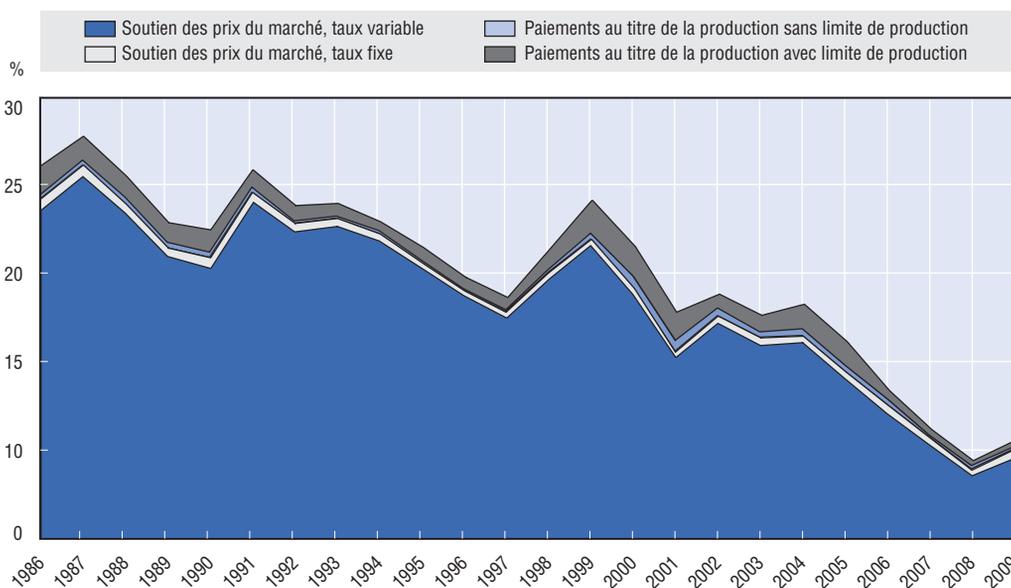
... mais le soutien des prix du marché continue d'occuper une place prépondérante dans le soutien au titre de la production

Les tableaux 1.1 et 1.2 répertorient la totalité des catégories de mesures prises en compte dans l'ESP, classées en fonction de leurs modalités de mise en œuvre. Elles sont étudiées tour à tour dans les sections qui suivent¹. La catégorie A comprend les mesures de soutien au titre de la production des produits de base. C'est la première catégorie des mesures prises en compte dans l'ESP, et la plus importante. Le soutien accordé en fonction de la production de produits de base prend pour l'essentiel la forme d'un soutien des prix du marché (SPM) à taux variable (plus de 90 % du soutien relevant de cette catégorie de mesures) (graphique 1.5). Le SPM est considéré comme un soutien « à taux variable » lorsque son versement est déclenché par un changement des prix. Pour citer l'exemple le plus courant, c'est le cas lorsqu'une mesure maintient le prix intérieur d'un produit agricole de base à un niveau relativement stable tandis que les prix mondiaux fluctuent, et donc que le montant du soutien varie en sens inverse des prix mondiaux. Ce phénomène est essentiel pour expliquer l'évolution de l'ESP en 2009. Le SPM avec l'étiquette « taux fixes » est identique à un droit *ad valorem*, qui permet la transmission des prix mondiaux sur le marché intérieur, tout en maintenant les prix intérieurs au dessus du niveau des prix mondiaux.

Les autres formes de soutien au titre de la production des produits de base comprennent les paiements (compensatoires) au titre de la production, généralement déterminés par une formule. Le paiement total versé à un agriculteur donné peut en l'occurrence être plafonné, ou bien le producteur peut être tenu de maintenir sa production en deçà d'un tonnage éligible maximum. Les limites fixées peuvent aider à maîtriser les dépenses budgétaires consenties dans le cadre d'un programme donné ou ont vocation à réduire les effets de distorsion de la production des paiements considérés.

Graphique 1.5. OCDE : Évolution du soutien au titre de la production de produits de base, 1986-2009

En pourcentage des recettes agricoles brutes



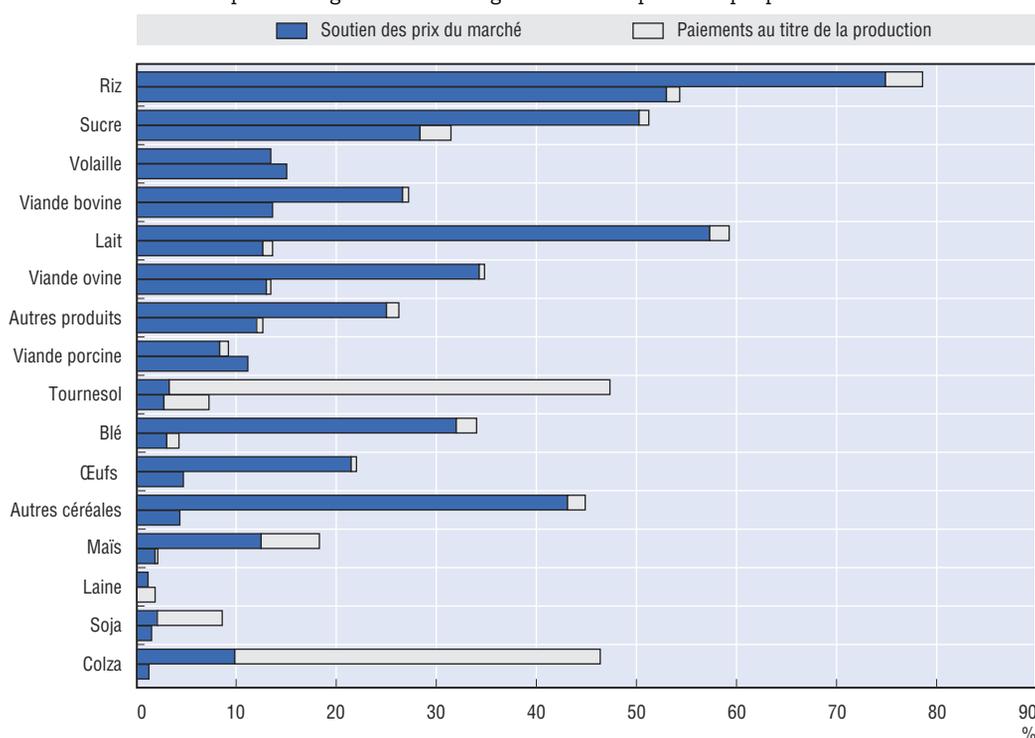
Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297818>

Les secteurs du riz, du sucre, de l'élevage et du lait sont depuis longtemps les principaux bénéficiaires du soutien au titre de la production de produits de base. Cependant, le montant du soutien accordé en faveur des produits laitiers a énormément baissé (graphique 1.6), en partie sous l'effet du niveau élevé des prix moyens du lait sur la période 2007-09, mais aussi de réformes telles que l'élimination des quotas laitiers qui a été engagée dans l'**Union européenne** et est maintenant terminée en **Suisse**, ou la réduction des prix d'intervention des produits laitiers dans l'**Union européenne** également.

Graphique 1.6. OCDE : Soutien au titre de la production par produit, 1986-88 et 2007-09

En pourcentage des recettes agricoles brutes pour chaque produit



Note : Les produits sont classés en fonction des niveaux au cours de la période 2007-09. La barre supérieure représente la période 1986-88 et la barre inférieure la période 2007-09.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

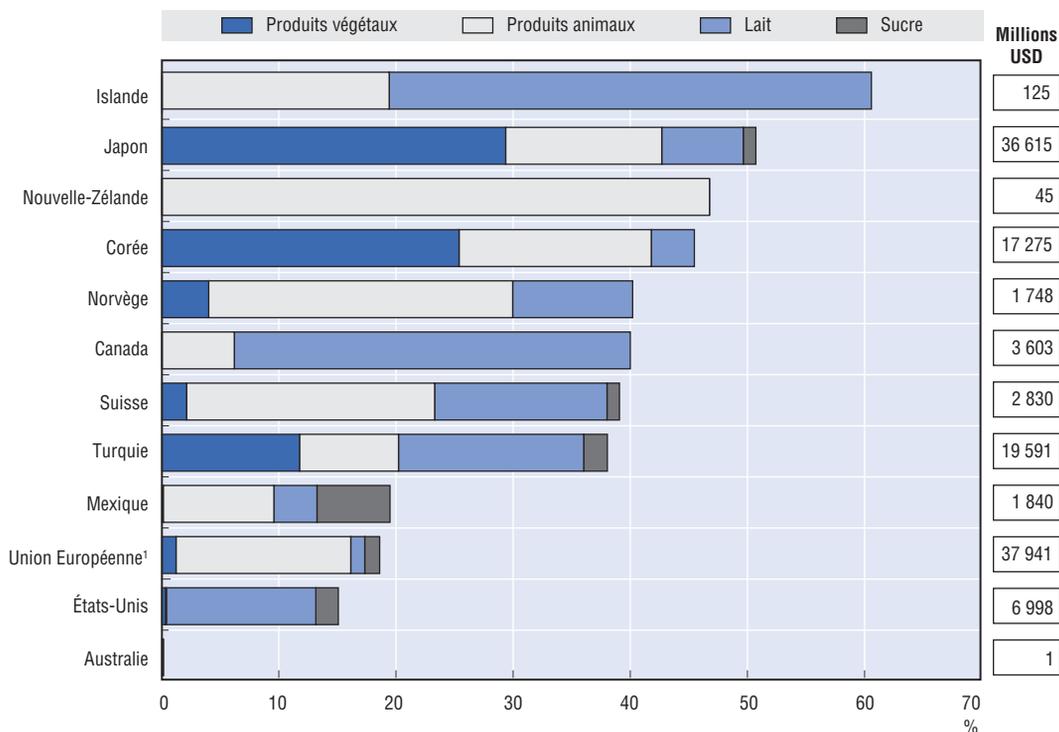
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297837>

Dans la plupart des pays, la majeure partie du soutien à des produits de base précis est consacrée à l'élevage et à la production laitière (graphique 1.7). Le **Japon** et la **Corée** sont les seuls pays dans lesquels les produits végétaux reçoivent la plus grande partie de cette forme de soutien, tandis que ce soutien est réparti de façon relativement égale entre les produits de base en **Turquie**. Les réformes entreprises dans l'**Union européenne** ont considérablement réduit le SPM des produits laitiers, mais le soutien au titre de la production de produits de base y reste au total le plus élevé de la zone de l'OCDE en termes monétaires.

Les quotas laitiers appliqués dans le cadre des mesures de SPM ont été supprimés en **Suisse** à l'issue d'une période de transition de trois ans. Ils ont été accrus dans l'**Union européenne**, où il est néanmoins prévu de les éliminer d'ici 2015. Ils ont été augmentés temporairement en **Norvège** en 2009, et les possibilités de location des quotas ont été étendues.

Graphique 1.7. **Soutien au titre de la production par produit, par pays, 2007-09**

En pourcentage de l'ESP



1. Union européenne 27.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297856>

Des paiements au titre de l'utilisation d'intrants sont prévus par un large éventail de mesures

Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants sont classés dans la catégorie B de l'ESP. Les paiements qui rentrent dans cette catégorie sont peut-être ceux qui faussent le plus la production et qui donnent le moins de résultat en matière de soutien des revenus des producteurs. Parallèlement, les mesures axées sur les intrants sont de plus en plus utilisées pour protéger l'environnement et assurer le bien-être des animaux, améliorer l'efficacité des producteurs et restructurer le secteur. Les incidences sur la production et les échanges tiennent aux modalités de mise en œuvre de ce type de soutien. Cette catégorie englobe des dispositions très diverses.

Les mesures relatives à l'utilisation d'intrants ont trois grands objectifs. Elles peuvent encourager le recours (sans contraintes) à des intrants variables tels que le crédit, les engrais, l'énergie ou l'eau : ce sont les dispositions de cette nature qui entraînent le plus de distorsions dans la production. Elles peuvent être axées sur la formation de capital fixe, par exemple encourager les investissements dans le stockage des effluents d'élevage sur l'exploitation. Les mesures visant à faciliter le recours aux intrants variables et la formation de capital fixe sont souvent assorties de contraintes relatives à l'utilisation des intrants en question. Ces contraintes montrent en général que la mesure a pour objet de modifier les processus de production sur les exploitations en subordonnant les paiements à l'application de certains processus ou au renoncement à d'autres. Habituellement, le but est d'améliorer les performances environnementales des exploitations (réduction des risques de pollution,

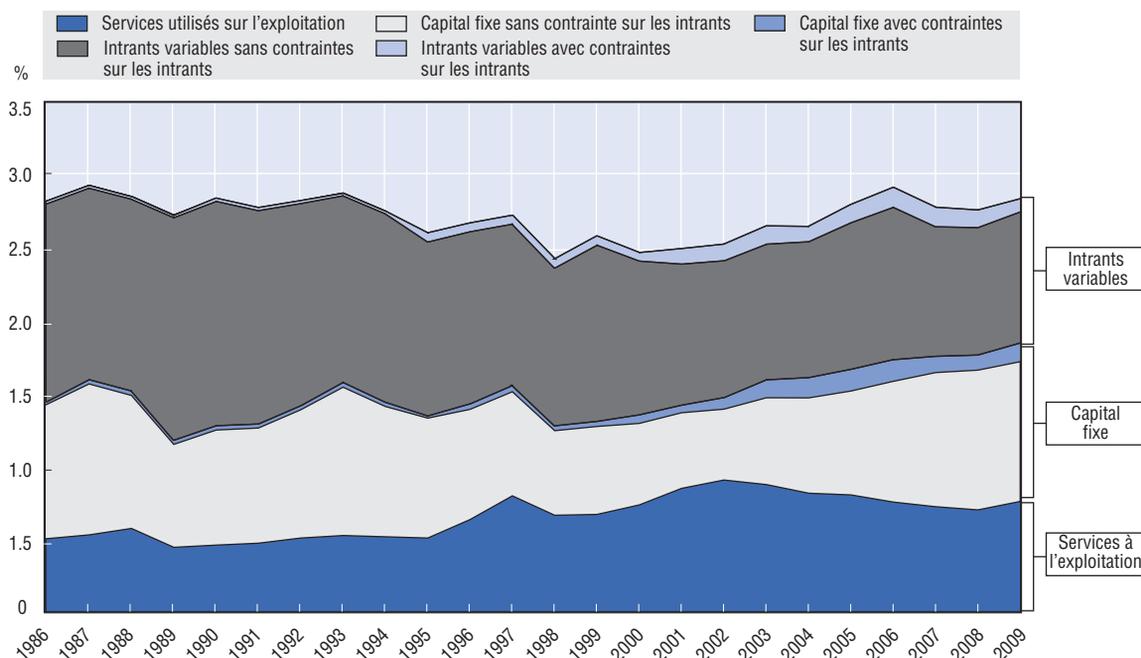
amélioration de la qualité des sols et des bâtiments d'élevage, enrichissement de la biodiversité, etc.). Le troisième objectif possible des paiements au titre de l'utilisation d'intrants est la prestation de certains services sur l'exploitation. Il peut s'agir de lutte contre les ennemis des cultures, de vulgarisation (conseils donnés aux exploitants sur la production ou la commercialisation), d'essais de semences, d'analyse des sols ou d'autres services susceptibles d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des activités agricoles.

Dans les pays de l'OCDE, le soutien au titre de l'utilisation d'intrants se répartit équitablement entre les trois objectifs évoqués ci-dessus. Cela dit, manifestement, les mesures assorties de contraintes ne constituent qu'une petite partie de l'ensemble (graphique 1.8). Les paiements au titre du capital fixe représentent une proportion croissante de cette catégorie de soutien au fil du temps, de même que le soutien assorti de contraintes, en particulier après 2002. Les paiements au titre des intrants variables assortis de contraintes consistent principalement en allègements de taxes sur les carburants et ils diminuent en proportion du total depuis le milieu des années 90.

Si l'on exprime les paiements au titre de l'utilisation d'intrants en pourcentage de l'ESP, l'**Australie** est le pays qui y recourt le plus : ils y représentent près de 50 % de l'ensemble du soutien (graphique 1.9). Ce sont en l'occurrence les bonifications d'intérêt liées aux sécheresses, les services de vulgarisation et la lutte contre les maladies qui prédominent. Au **Mexique**, le soutien apporté au titre des coûts de la couverture du risque de prix et des investissements productifs sur l'exploitation prend de l'importance depuis quelques années. Aux **États-Unis**, les allègements de taxes sur les carburants, les aides en faveur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et la vulgarisation sont les éléments majeurs de cette catégorie de soutien. En **Corée**, les prêts accordés à des

Graphique 1.8. OCDE : Évolution du soutien au titre de l'utilisation d'intrants, 1986-2009

En pourcentage des recettes agricoles brutes

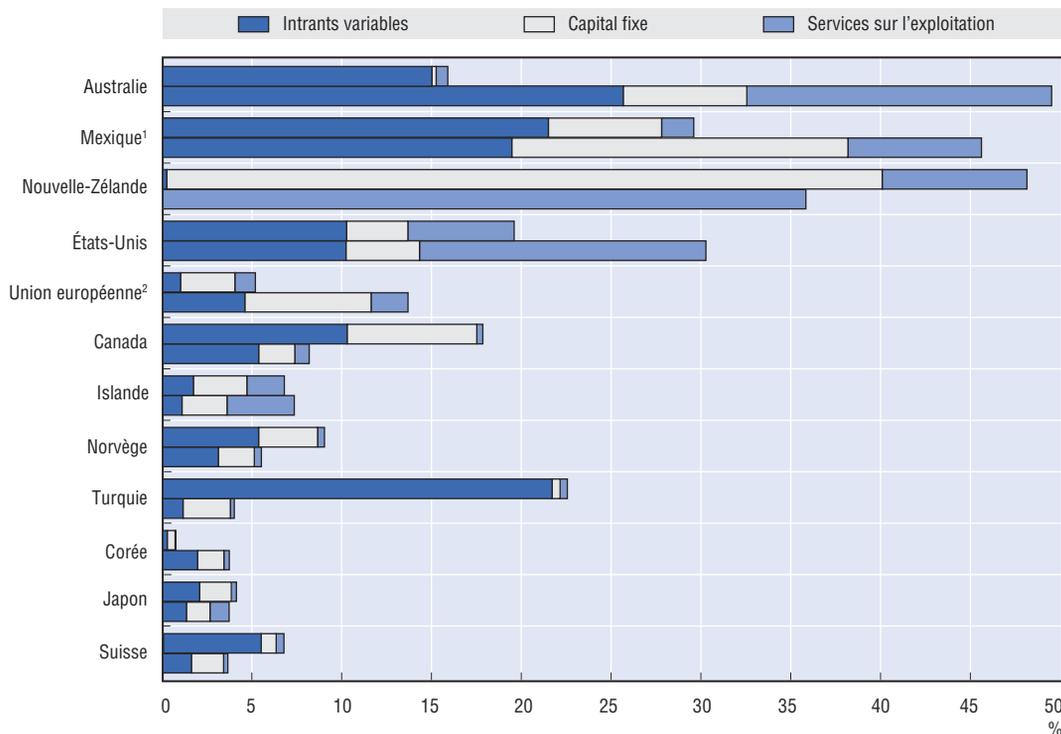


Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297875>

Graphique 1.9. Paiements au titre de l'utilisation d'intrants par pays, 1986-88 et 2007-09

En pourcentage de l'ESP



Les pays sont classés en fonction des niveaux au cours de la période 2007-09. La barre supérieure représente la période 1986-88.

1. Pour le Mexique, 1986-88 est remplacé par 1991-93.

2. UE12 pour 1986-88 et UE27 pour 2007-09.

Source : Source: OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297894>

conditions de faveur pour l'achat d'aliments du bétail ont été accrus en 2009, en réaction à la hausse des coûts d'importation de ces produits. Le **Canada** a remplacé un programme existant, la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*, par un nouveau programme qui améliore l'accès des producteurs et des coopératives agricoles aux garanties de prêts.

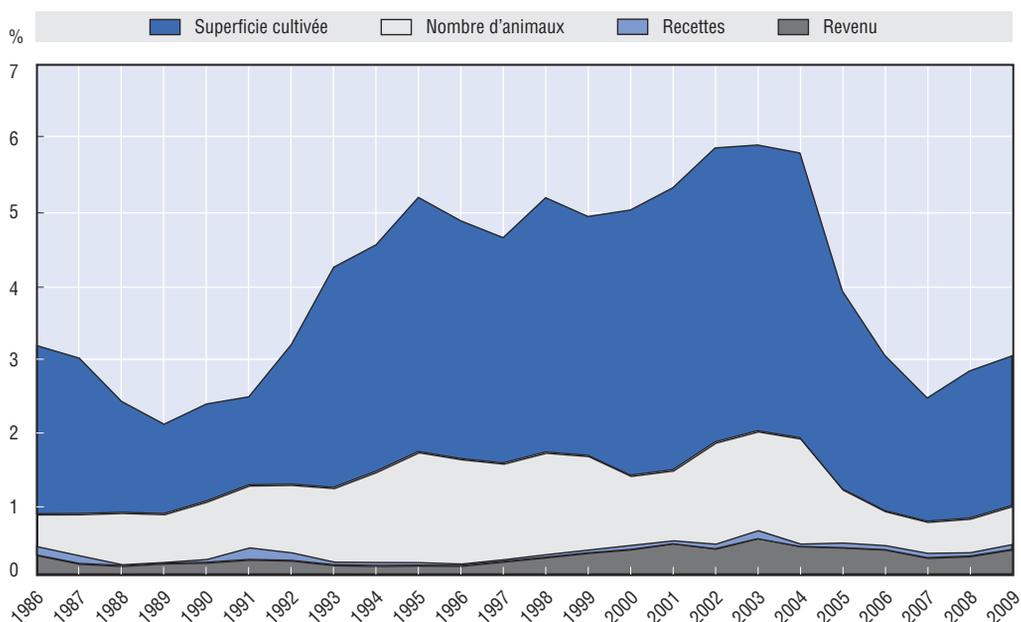
Les paiements budgétaires s'appuient sur diverses caractéristiques des exploitations

La catégorie C de l'ESP contient les paiements fondés sur les superficies, le nombre d'animaux, les recettes ou les revenus et dont le versement est subordonné à la production d'un produit agricole de base. Dans cette catégorie, ce sont les paiements au titre des superficies ou du nombre d'animaux qui prédominent, encore qu'ils aient perdu du terrain consécutivement à la mise en place du régime de paiement unique dans l'**Union européenne** (graphique 1.10).

Les paiements au titre des revenus gagnent en importance, mais ils ne constituent toujours qu'une petite partie du total. Le **Canada**, en particulier, verse des paiements contracycliques calculés en fonction des revenus nets de l'exploitation dans son ensemble, dans l'optique de stabiliser le revenu agricole dans le temps. Dans l'**Union européenne**, les paiements au titre des superficies cultivées comprennent des paiements au titre de la

Graphique 1.10. OCDE : Évolution des paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu courants, production requise, 1986-2009

En pourcentage des recettes agricoles brutes



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297913>

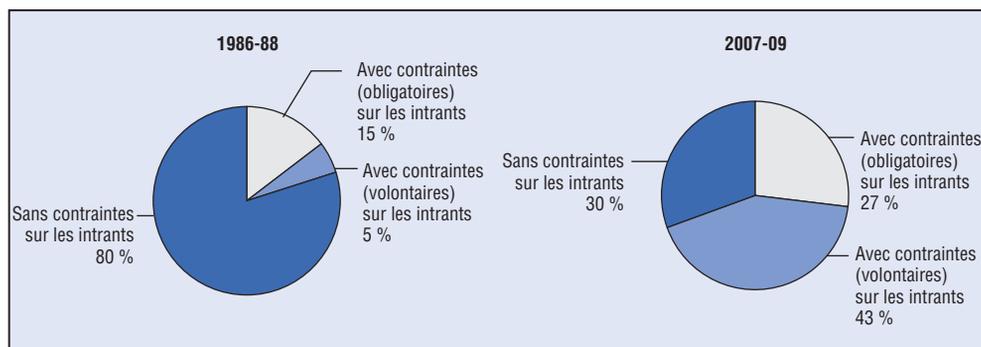
production dans les zones défavorisées, des paiements agroenvironnementaux, et des paiements en faveur de certaines cultures qui ont été maintenus en **France** et en **Espagne** en vertu du principe de flexibilité prévu par le régime de paiement unique. Aux **États-Unis**, ils résultent des dispositifs d'assurance récolte, des indemnisations en cas de calamité et du programme *Average Crop Revenue Election (ACRE)*, créé par la loi agricole de 2008. Ce dernier est proposé à la place d'autres programmes relatifs aux produits de base. Actuellement, 8 % des exploitations éligibles représentant 13 % des superficies de référence (superficies exploitées pendant une période de référence passée) ont opté pour cette formule.

Souvent, les paiements au titre des superficies, du nombre d'animaux, des recettes et des revenus sont eux aussi assortis de contraintes en vertu desquelles les agriculteurs doivent adopter certaines mesures ou renoncer à certaines pratiques pour être éligibles. Comme dans le cas des paiements au titre de l'utilisation d'intrants, ces contraintes ont la plupart du temps pour raison d'être un objectif précis tel que l'amélioration de l'environnement, la réduction de la pollution ou la préservation des zones rurales, entre autres. Elles sont parfois imposées par la réglementation, le paiement faisant alors office de compensation ou bien d'incitation à respecter la règle. Dans l'ESP, les contraintes sont alors dites « obligatoires ». Plus fréquemment, les contraintes ne sont pas légalement obligatoires : elles sont inscrites dans le programme et seuls y sont astreints les agriculteurs qui souscrivent à ce dernier. Elles vont au-delà des exigences légales minimales et, dans ce cas, sont qualifiées de « volontaires ».

Au cours de la période 1986-88, les paiements assortis de contraintes volontaires représentaient la plus petite partie du total, à savoir 5 % de tous les paiements de la

catégorie. Les paiements sans contraintes occupaient au contraire une place prépondérante. Cette situation s'est inversée au fil du temps et, au cours de la période 2007-09, les paiements assortis de contraintes volontaires étaient devenus les plus importants de la catégorie (43 % du total) (graphique 1.11).

Graphique 1.11. **OCDE : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu**



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297932>

Le soutien de ce type peut viser un produit de base unique (TSP), un groupe de produits (TGP) (toutes les cultures oléagineuses ou tous les animaux ruminants, par exemple) ou encore la totalité des produits sans distinction (TTP). En général, plus les producteurs éligibles et les produits visés sont variés, moins le programme fausse la production dans son ensemble. Dans la plupart des cas, les paiements qui font intervenir les superficies, le nombre d'animaux, les recettes ou les revenus ne ciblent pas en même temps des produits de base particuliers (graphique 1.12). Au **Canada** et aux **États-Unis**, l'assurance récolte représente une grande partie du soutien au titre d'un seul produit (TSP) fondé sur les superficies, le nombre d'animaux, les recettes ou les revenus. C'est la **Norvège** qui recourt le plus à ces formes de soutien en proportion de l'ESP totale, principalement dans le cadre d'une subvention à la production destinée aux éleveurs et d'une allocation de congé annuel versée aux agriculteurs (TGP). Plusieurs programmes mis en œuvre en **Suisse** dans le but de maintenir l'élevage dans les pâturages et dans les zones défavorisées assurent la majeure partie des TGP consentis dans le pays ; les paiements correspondants ont été majorés en 2009.

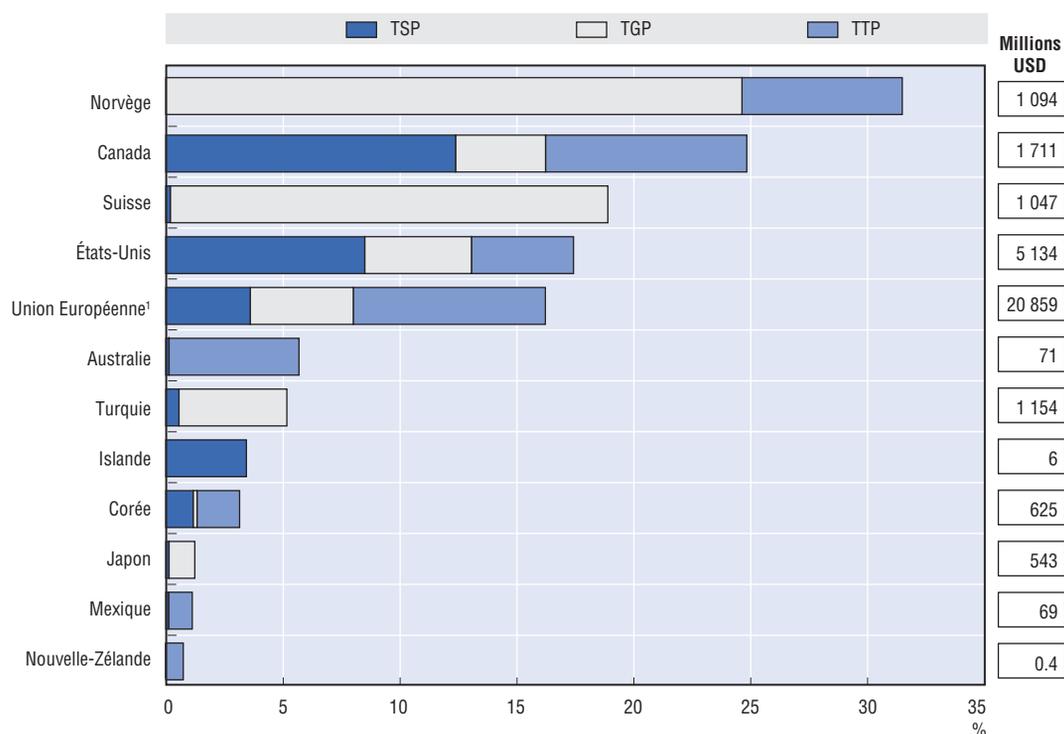
Les paiements au titre des facteurs non courants ont beaucoup augmenté...

Aucune catégorie de soutien ne témoigne aussi bien de l'évolution des conditions d'application des politiques agricoles au cours des dix dernières années que la catégorie E, celle des paiements au titre des superficies, du nombre d'animaux, des recettes ou des revenus non courants qui ne requièrent pas de production effective. En effet, ces paiements atténuent les effets de distorsion de la production à mesure qu'ils remplissent leurs objectifs. Beaucoup sont explicitement destinés à soutenir les revenus, et les travaux de l'OCDE semblent indiquer que cette forme de soutien peut être particulièrement efficace à cet égard, bien qu'elle entraîne une capitalisation dans la valeur des terres.

Dans l'**Union européenne**, le régime de paiement unique (RPU) et le régime de paiement unique à la surface (RPUS) font partie de cette catégorie. Les paiements au titre du RPUS ont augmenté comme prévu en 2009. Le régime de paiement unique a remplacé

Graphique 1.12. **Ventilation par catégorie de produits des paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu, production requise, par pays, 2007-09**

En pourcentage de l'ESP



TSP : Transferts au titre d'un seul produit ; TGP : transferts au titre d'un groupe de produits ; TTP : Transferts au titre de tous les produits.

1. Union européenne 27.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

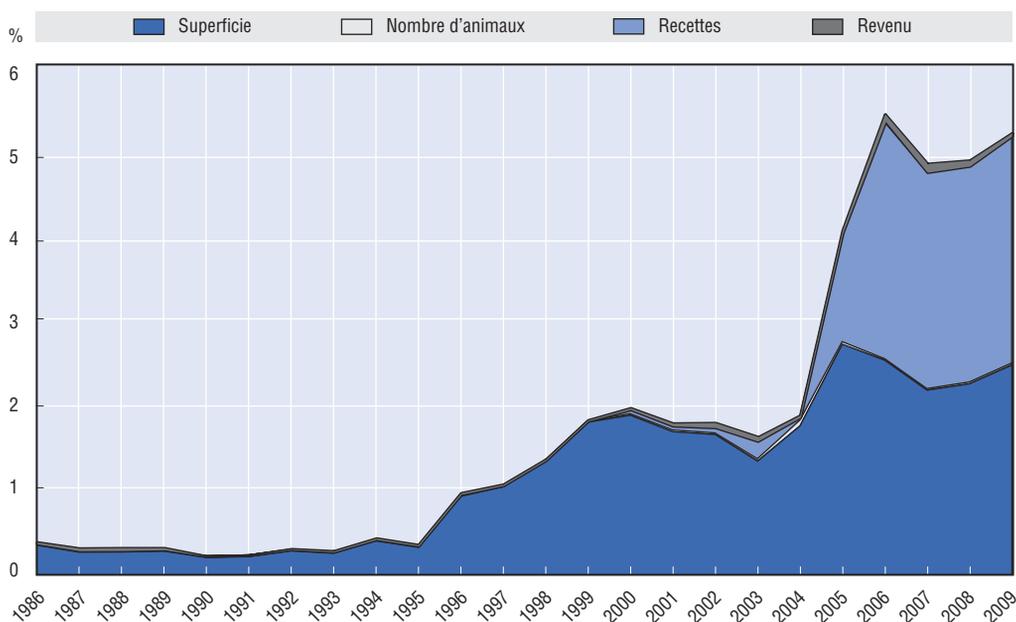
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297951>

les systèmes antérieurs de soutien des prix et de paiement à l'hectare et représente le poste de dépenses budgétaires le plus important de la politique agricole commune (PAC). La mise en œuvre du programme « au titre des droits antérieurs » s'effectue en fonction des recettes reçues par le passé (et figure dans l'ESP parmi les paiements au titre des recettes agricoles) tandis que son application « régionale » figure parmi les paiements au titre de la superficie. Les paiements au titre du RPU ont augmenté en 2009 à la suite de la réforme des dispositifs sur les fruits et les légumes. Aux **États-Unis**, les paiements effectués en fonction de la superficie de référence (utilisation antérieure des terres au cours d'une période de référence) entrent également dans cette catégorie. Ils comprennent des paiements directs fixes ainsi que des paiements contracycliques qui dépendent des prix effectifs. Pour l'ensemble de l'OCDE, cette catégorie de soutien qui ne représentait qu'un faible pourcentage avant 1995 a été portée à près d'un quart de l'ESP en 2009 (graphique 1.13).

En **Suisse**, en **Corée**, en **Turquie** et au **Mexique**, les paiements directs entrant dans cette catégorie font partie des mesures de soutien des revenus agricoles et remplacent en partie le soutien précédemment accordé aux prix du marché. Au **Mexique**, le programme PROCAMPO a été prolongé pour 2009-2012. Au **Japon**, la politique de reconversion de la production de riz vers d'autres cultures (comme le blé ou le soja) a été renforcée par

Graphique 1.13. OCDE : Évolution des paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu non-courants, production facultative, 1986-2009

En pourcentage des recettes agricoles brutes



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297970>

l'accroissement des primes de reconversion. Au **Canada**, les programmes de cette catégorie visent essentiellement à faire face aux catastrophes causées par la sécheresse ou la maladie, ou à l'instabilité des prix. En **Australie**, ils correspondent pour l'essentiel aux indemnités sécheresse et à la restructuration du secteur laitier (ces deux types de soutien sont venus à terme en 2008). Il peut s'agir de paiements à taux fixe, essentiellement sous forme de versements fixes aux bénéficiaires, ou à taux variables, auquel cas le producteur n'est pas en mesure de contrôler directement le niveau du paiement, qui peut cependant varier en fonction de facteurs comme le prix (graphique 1.14).

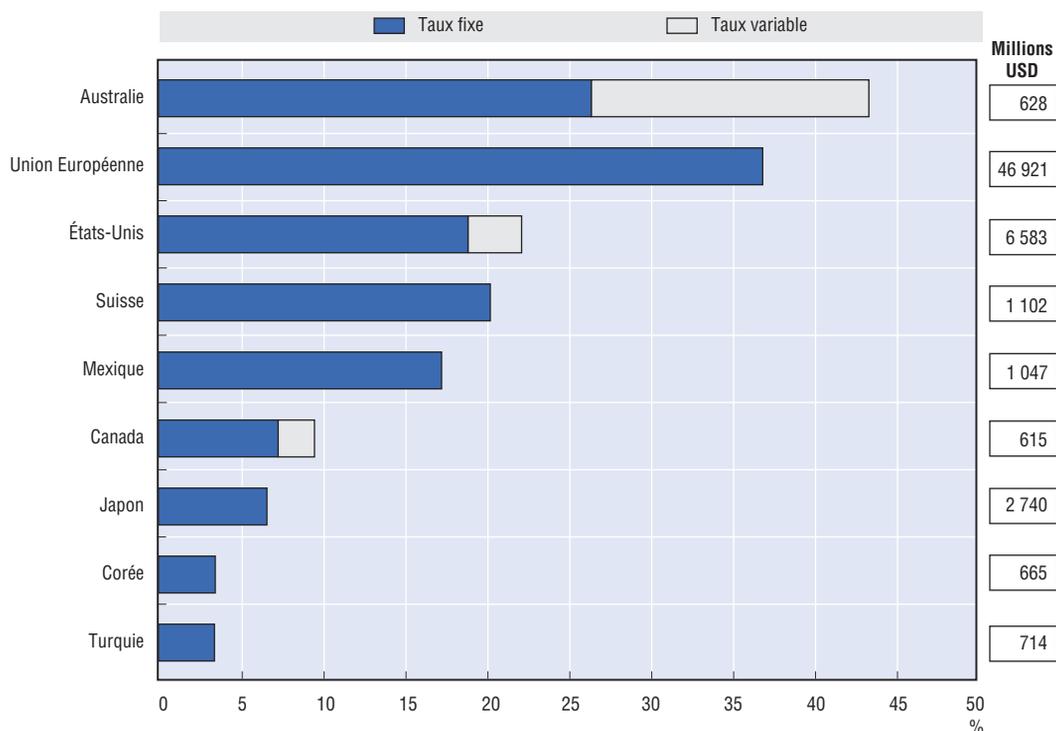
... et l'accroissement des paiements destinés à des produits autres que des produits de base témoigne aussi de l'élargissement des objectifs des politiques

Les paiements selon des critères non liés à des produits de base (catégorie F) visent des objectifs spécifiques sans rapport direct avec la production agricole. Cette catégorie couvre une grande variété d'objectifs environnementaux et sociaux, mais vise pour la plus grande part le retrait de ressources, comme l'achat massif de contingents de production ou le paiement de primes d'arrachage des vignes. Ces paiements aident les agriculteurs à s'adapter après un changement de politique ou lorsque des ajustements structurels sont nécessaires (graphique 1.15).

Aux **États-Unis**, la plus grande partie du soutien apporté dans cette catégorie relève du programme de mise en réserve des terres fragiles (*Conservation Reserve Program – CRP*) qui prévoit que les producteurs s'engagent dans le cadre de contrats à long terme à retirer certaines terres de la production (graphique 1.16). Dans l'**Union européenne**, les programmes de retrait de ressources portent sur l'arrachage de vignes, le rachat de quotas de sucre et la

Graphique 1.14. **Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu non-courants, par pays, 2007-09**

En pourcentage de l'ESP



Les pays qui n'octroient pas ce type de paiements ne sont pas représentés sur le graphique..

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932297989>

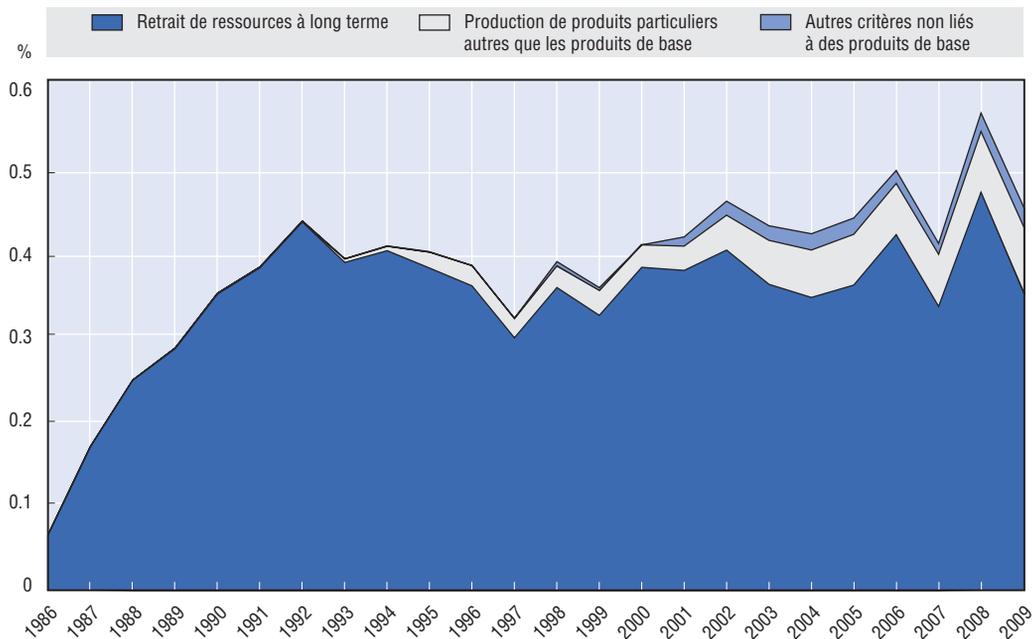
promotion du boisement. Le dispositif le plus important au **Canada** est un programme de réduction des quotas de tabac ; en **Australie**, c'est également un dispositif en faveur des producteurs de tabac et des producteurs qui quittent le secteur en raison de la sécheresse. Les produits spécifiques autres que des produits de base visés par l'**Union européenne** sont la préservation de la biodiversité, de certains paysages et d'aménités tels que terrasses, murs de pierres ou haies. En **Suisse**, ces paiements sont accordés par exemple au titre des pâturages extensifs, des grands arbres fruitiers et des méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Les paiements aux services d'intérêt général augmentent, en particulier ceux qui visent la commercialisation et les infrastructures

La part du soutien aux services d'intérêt général dont bénéficie l'ensemble du secteur agricole s'est accrue de 50 %, passant ainsi de 13 % du soutien total à l'agriculture en 1986-88 à 23 % en 2007-2009. En 2009, elle a augmenté de plus de deux points de pourcentage par rapport à 2008, et représentait près d'un quart de l'ensemble des dépenses de soutien agricole ; la somme de l'ESP, de la composante transfert budgétaire de l'ESC et de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) correspond à l'estimation du soutien total (EST), c'est-à-dire le soutien fourni aux producteurs individuellement et collectivement, ainsi que les subventions aux consommateurs (tableaux 1.1 et 1.2). La part croissante du soutien apporté à l'ensemble du secteur agricole plutôt qu'aux producteurs à

Graphique 1.15. OCDE : Évolution des paiements selon des critères non liés à des produits de base, 1986-2009

En pourcentage des recettes agricoles brutes

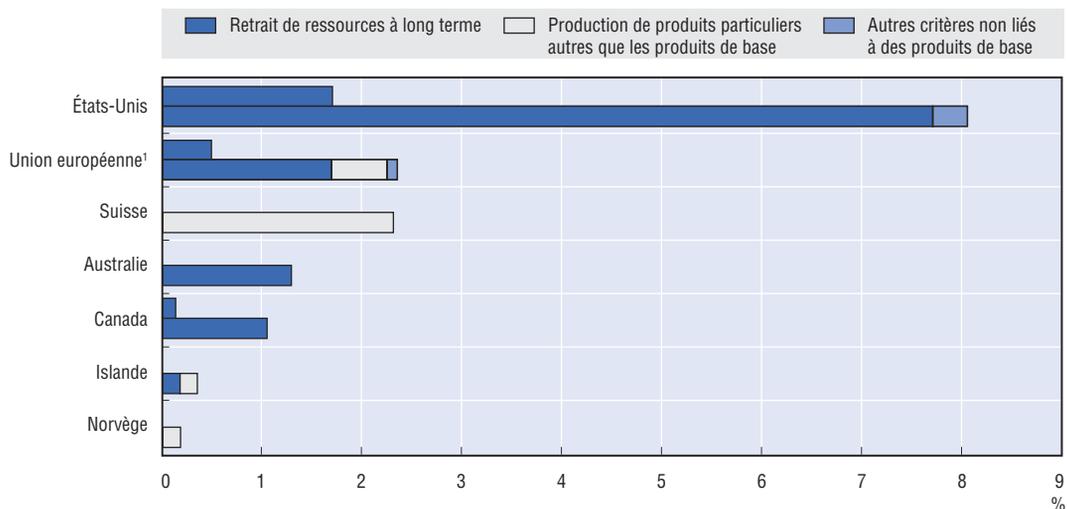


Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932298008>

Graphique 1.16. Paiements selon des critères non liés à la production des produits de base, par pays, 1986-88 et 2007-09

En pourcentage de l'ESP



Les pays qui n'octroient pas ce type de paiements ne sont pas représentés sur le graphique. La barre supérieure représente la période 1986-88.

1. Union européenne 27.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932298027>

titre individuel, constitue une importante réorientation des dépenses de soutien vers des formes qui peuvent être très avantageuses pour les producteurs et les consommateurs, avec potentiellement moins de distorsions liées à la production et aux échanges.

À l'exception du stockage public, lié à l'exécution des politiques de soutien des prix du marché, toutes les composantes de l'ESSG ont progressé au fil du temps. La plus forte croissance observée concerne la commercialisation et la promotion qui représentent maintenant plus de la moitié de l'ESSG. Aux **États-Unis**, le programme d'assistance supplémentaire à la nutrition (*Supplemental Nutrition Assistance Program* – SNAP) – qui fournit une assistance permettant aux consommateurs pauvres de se procurer des produits alimentaires – a presque triplé de volume, atteignant en moyenne 34 milliards USD en 2007-09, contre 9 milliards USD en 1986-88. À lui seul, ce programme représente maintenant 32 % de l'EST des États-Unis. Dans les autres pays, les dépenses de commercialisation et de promotion servent en général à développer les marchés existants, à ouvrir de nouveaux débouchés et à aider les producteurs nationaux à renforcer leur part de marché à l'étranger.

Les dépenses d'infrastructure contribuent à apporter au secteur agricole des services publics tels que routes et autres moyens des transports des produits agricoles, infrastructures d'irrigation et autres installations servant à la production et à la commercialisation des produits agricoles. Dans certains cas, ces dépenses profitent aux zones rurales dans leur ensemble, et, dans d'autres, s'adressent plus directement aux producteurs. L'ESSG mesure d'autres formes de soutien comme la recherche et le développement, les établissements d'enseignement agricole et les services d'inspection.

La moyenne de l'OCDE masque de grandes variations d'un pays à l'autre dans le soutien apporté aux services d'intérêt général. En **Australie**, la plus grande partie de ce soutien concerne la recherche et le développement et vise principalement le *Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation* (CSIRO) (graphique 1.17). Au **Japon**, ce sont les dépenses d'infrastructures qui dominent, avec l'aide apportée par le gouvernement à l'entretien des rizières, à la lutte contre les inondations et à la construction de routes.

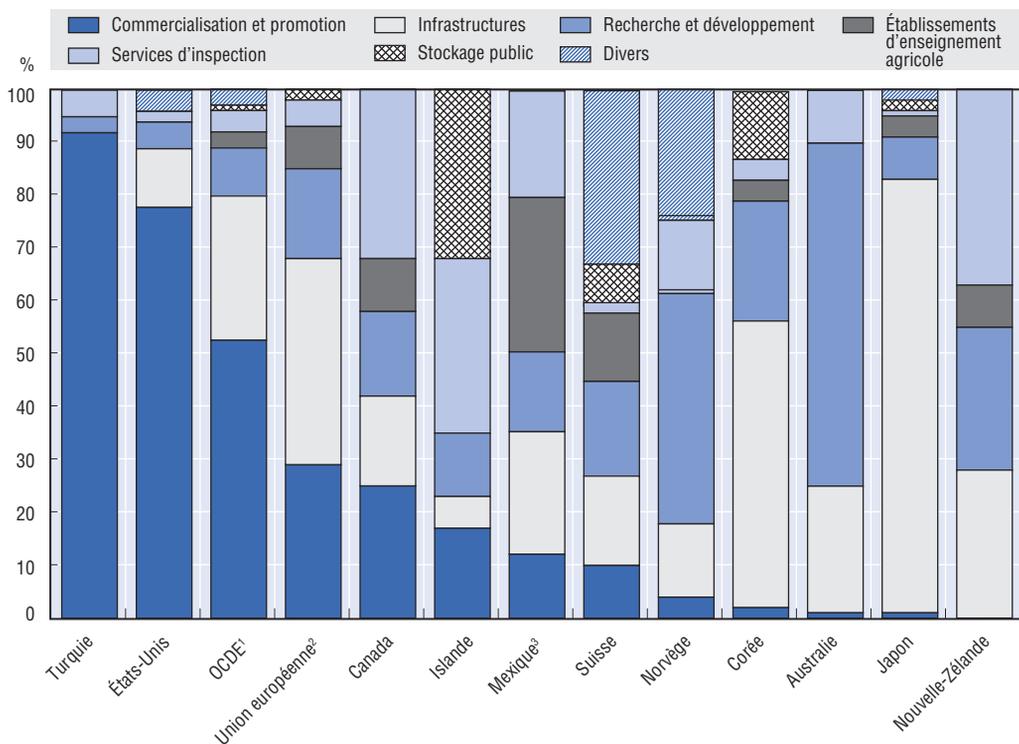
Des progrès ont été accomplis, mais d'autres sont nécessaires

Il a été souligné dans l'édition 2008 des *Politiques agricoles des pays de l'OCDE* que la hausse des prix des produits de base apparaissait comme un facteur de réorientation des politiques agricoles, dans la mesure où elle atténuait la nécessité de soutenir les prix du marché et d'apporter d'autres formes de soutien des revenus aux producteurs. Les prix ont reculé par rapport aux niveaux record alors enregistrés mais le besoin de stratégies nouvelles subsiste. Dans le contexte de la crise financière et des mesures de rigueur budgétaire mises en place, le coût des politiques agricoles pour les consommateurs et les contribuables doit être envisagé d'un œil neuf. Les négociations multilatérales dans le cadre du cycle de Doha n'ont pas encore abouti à un accord et doivent trouver un nouveau souffle. Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux, même s'ils portent parfois sur des questions compliquées comme les réglementations sanitaires et phytosanitaires ou les obstacles non tarifaires, limitent souvent la libéralisation du commerce des produits agricoles sensibles.

La rapidité de la hausse des prix des produits agricoles en 2007 a conduit à s'inquiéter des conséquences pour les consommateurs et de la capacité des ressources alimentaires à répondre aux besoins, compte tenu de l'accroissement de la demande globale. La baisse

Graphique 1.17. Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général, 2007-09

En pourcentage de l'ESSG



Note : Les pays sont classés en fonction des niveaux de Recherche et développement au cours de la période 2007-09.

1. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE.

2. Union européenne 27

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932298046>

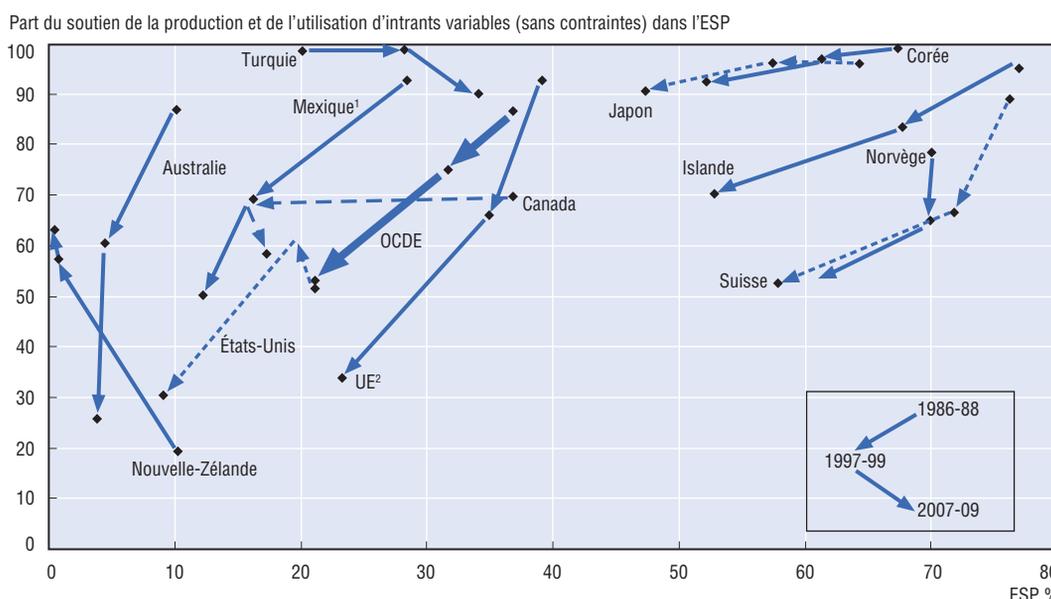
enregistrée à la fin de 2008 a suscité de nouvelles préoccupations concernant la satisfaction des besoins alimentaires, en raison de la pression exercée sur les revenus et la rentabilité agricole. Il semble que le problème ne réside pas uniquement dans le niveau trop élevé ou trop bas des prix, mais plutôt dans les variations rapides des prix qui sont source de protestations et imposent aux responsables des politiques de prendre des mesures tout en éprouvant la capacité du système de production alimentaire à réagir.

Certains pays déploient des efforts considérables pour réduire le risque de prix auquel les producteurs doivent faire face, généralement par des indemnités compensant le faible niveau des prix et des revenus. De même, certains isolent leurs consommateurs de la variabilité des prix au moyen de dispositifs de contrôle des exportations ou des prix. Ces efforts contribuent à renforcer la variabilité des prix au niveau mondial, dans la mesure où la variabilité est ainsi « exportée » vers d'autres pays. En outre, la stabilisation des prix ne permet pas toujours de réduire la variabilité des recettes et des revenus des agriculteurs, et ses effets sur la répartition et sur le bien-être en général dépendent de la cause de la variabilité des prix. Il faut disposer de politiques efficaces de gestion du risque pour évaluer les différentes sources de risque touchant les agriculteurs ou les consommateurs et appliquer des stratégies diversifiées de gestion du risque pour les aider à faire face aux effets de l'ensemble des risques rencontrés. L'une des solutions à long terme consistera à

rechercher une plus grande transparence et un fonctionnement plus efficace des marchés mondiaux, qui pourront atténuer la variabilité des prix.

Les pays de l'OCDE ont accompli des progrès satisfaisants dans la transformation de leurs politiques agricoles, et le succès de ces efforts montre que des politiques mieux ciblées et découplées peuvent être sources d'avantages pour les producteurs et d'économies pour les consommateurs et les contribuables. Tous les pays de l'OCDE ont réduit la part des formes de soutien les plus créatrices de distorsions (graphique 1.18). La seule exception est la Nouvelle-Zélande, dont les résultats sont biaisés par les restrictions sanitaires qui subsistent sur les importations de volailles (en particulier sous forme de soutien des prix du marché), dans le contexte d'une élimination quasi-totale du soutien.

Graphique 1.18. OCDE : Évolution du niveau et de la composition du soutien aux producteurs



Note : Le niveau du soutien est représenté par l'ESP en pourcentage. La composition du soutien est représentée par la part du soutien des prix du marché, des paiements au titre de la production et des paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortis de contraintes dans les recettes agricoles brutes.

1. Pour le Mexique, les périodes considérées sont 1991-93, 1997-99 et 2007-09.

2. UE12 pour 1986-94 y compris l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 pour 1995-2003 ; UE25 pour 2004-06 ; UE27 à partir de 2007.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932298065>

Le niveau de soutien a baissé et sa composition s'est améliorée, grâce à l'élimination progressive des paiements fondés sur la production, mais les progrès accomplis se sont ralentis ces derniers temps, et il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'octroi du soutien. Les pouvoirs publics peuvent ainsi :

- clarifier les objectifs des politiques agricoles, en rendre l'application plus transparente et s'appuyer sur les données pour évaluer les progrès accomplis ;
- mieux cibler le soutien des revenus en direction des agriculteurs aux revenus faibles et mettre l'accent sur les stratégies de gestion des risques pour faire face à la variabilité des revenus due aux prix ou aux catastrophes naturelles, tout en évitant de faire subir des distorsions aux marchés ;

- renforcer les performances environnementales par l'application du principe pollueur-payeur et encourager les approches novatrices pour inciter les producteurs à fournir des services écosystémiques non rémunérés par le marché ;
- aider les producteurs à faire face au changement climatique et à prendre part à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- investir dans les infrastructures pour contribuer au fonctionnement efficace des marchés des produits alimentaires et agricoles ;
- promouvoir des innovations qui permettent de renforcer l'efficacité et la viabilité du secteur, pour assurer la sécurité, l'abondance et l'opportunité de la production de denrées alimentaires à l'avenir.

L'engagement de l'OCDE à l'égard de la Stratégie pour une croissance verte² ainsi que la vision de l'avenir exprimée par les ministres de l'Agriculture à l'OCDE en 2010 montrent qu'ils ont confiance dans les capacités du secteur agricole à fournir des aliments sains et nourrissants pour une population mondiale en augmentation, tout en contribuant à un développement économiquement, socialement et écologiquement durable.

Notes

1. La catégorie D, « paiements au titre des superficies cultivées, du nombre d'animaux, des recettes et des revenus non courants, production requise » occupe relativement peu de place dans l'ESP et ne fait pas l'objet d'un examen spécifique dans le présent chapitre.
2. L'OCDE va continuer à travailler sur la Stratégie pour une croissance verte dans le but d'identifier les politiques qui contribueront à une croissance économique durable, en prenant en compte des objectifs progressifs et réalisables, aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

ANNEXE 1.A

Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE

Indicateurs nominaux présentés dans ce rapport

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. Elle comprend le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les recettes budgétaires perdues, c'est-à-dire les transferts bruts des contribuables aux producteurs agricoles résultant des mesures fondées sur : le niveau effectif de la production, l'utilisation d'intrants, la superficie cultivée/le nombre d'animaux/les recettes/le revenu (en fonction ou indépendamment de leur niveau effectif), et des critères relatifs aux produits autres que les produits de base.

Soutien des prix du marché (SPM) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation. Le SPM est également calculé par produit.

Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (TSP aux producteurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier et subordonnant le versement du paiement au producteur à la production du produit désigné. Cette catégorie comprend des mesures à caractère plus général où les paiements sont définis par rapport à tel ou tel produit. Les TSP aux producteurs sont également calculés par produit.

Transferts au titre d'un groupe de produits (TGP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures octroyant des paiements sous réserve de la production d'un ou de plusieurs des produits figurant sur une liste donnée. Autrement dit, un producteur peut choisir parmi un éventail de produits et percevoir un transfert qui ne variera pas en fonction de sa décision.

Transferts au titre de tous les produits (TTP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures n'imposant aucune restriction sur le produit agricole produit, mais exigeant du bénéficiaire la production d'un produit de base de son choix.

Autres transferts aux producteurs (ATP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts effectués dans le cadre de mesures non assorties d'une quelconque obligation de production de produits de base.

Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (TSP aux consommateurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des (aux) consommateurs de produits agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier. Les TSP aux consommateurs sont également calculés par produit.

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, des (aux) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Lorsque l'ESC est négative, elle mesure la charge pour les consommateurs (taxe implicite) imputable au soutien des prix du marché (majoration des prix), dont les effets compensent et au-delà ceux des subventions à la consommation, lesquelles font baisser les prix acquittés par les consommateurs.

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts aux services d'intérêt général aux producteurs agricoles pris collectivement (comme la recherche, le développement, la formation, les services d'inspection, la commercialisation et la promotion), qui découlent des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs et de leurs incidences sur la production, le revenu ou la consommation agricoles. L'ESSG ne prend en compte aucun des paiements versés aux producteurs à titre individuel.

Estimation du soutien total (EST) : valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien à l'agriculture, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles.

Indicateurs présentés sous la forme d'un ratio et d'un pourcentage

ESP en pourcentage (ESP en %) : transferts pris en compte dans l'ESP en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

TSP en pourcentage (TSP en %) : TSP par produit exprimés en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes pour le produit considéré (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

Part des TSP dans l'ESP totale (%) : part des transferts au titre d'un seul produit dans l'ESP totale. Cet indicateur est également calculé par produit.

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNP des producteurs) : rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ de l'exploitation), y compris les paiements par tonne effectivement produite, et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des producteurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS aux producteurs) : rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, y compris le soutien et les recettes agricoles brutes (au départ de l'exploitation) évalués aux prix à la frontière (mesurés au départ de l'exploitation).

ESC en pourcentage (ESC en %) : transferts pris en compte dans l'ESC en proportion de la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (aux prix au départ de l'exploitation), nets des transferts des contribuables aux consommateurs. L'ESC en % mesure la taxe implicite (ou subvention si l'ESC est positive) à laquelle les consommateurs sont soumis par les politiques des prix agricoles.

Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNP des consommateurs) : rapport entre le prix moyen acquitté par les consommateurs (au départ de l'exploitation) et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des consommateurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNS aux consommateurs) : rapport entre la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (au départ de l'exploitation) et leur valeur aux prix à la frontière.

EST en pourcentage (EST en %) : transferts pris en compte dans l'EST, exprimés en pourcentage du PIB.

ESSG en pourcentage (ESSG en %) : part des dépenses affectées aux services d'intérêt général dans l'estimation du soutien total (EST).

Encadré 1.A.1. Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP

Définition des catégories :

Catégorie A1, Soutien des prix du marché : transferts des consommateurs et des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

Catégorie A2, Paiements au titre de la production : transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur le niveau effectif de la production d'un produit agricole donné.

Catégorie B, Paiements au titre de l'utilisation d'intrants : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures fondées sur l'utilisation d'intrants :

- **Utilisation d'intrants variables :** paiements réduisant le coût sur l'exploitation agricole d'un intrant variable donné ou d'un ensemble d'intrants variables.
- **Formation de capital fixe :** paiements réduisant pour l'exploitation, le coût d'investissement dans les bâtiments agricoles, les équipements, les plantations, l'irrigation, le drainage et l'amélioration des sols.
- **Services utilisés sur l'exploitation :** paiements réduisant le coût de l'aide et de la formation dispensée aux agriculteurs individuels sur des questions techniques, comptables, commerciales, sanitaires et phytosanitaires.

Catégorie C, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur le niveau effectif des superficies cultivées, nombres des animaux, recettes et revenus.

Catégorie D, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus *ne correspondant pas à la période en cours* (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), avec obligation de produire sans spécification de produit.

Encadré 1.A.1. Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP (suite)

Catégorie E, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus *ne correspondant pas à la période en cours* (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), la production effective d'un produit donné n'étant pas obligatoire, mais facultative.

Catégorie F, Paiements selon des critères non liés à des produits de base : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures ne reposant pas sur les paramètres relatifs aux produits de base (superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus), l'utilisation des intrants, mais sur :

- **Le retrait de ressources à long terme :** transferts au titre du retrait à long terme de facteurs de production de produits de base. Les paiements répertoriés dans cette sous-catégorie se distinguent de ceux imposant un *retrait de ressources à court terme*, qui dépendent de critères relatifs à la production des produits de base.
- **La production des produits particuliers autres que les produits de base :** transferts alloués pour l'utilisation de ressources agricoles pour produire des biens et services spécifiques autres que des produits de base, qui sont produits au-delà des quantités requises par les réglementations en vigueur.
- **Autres critères non liés à des produits de base :** transferts accordés à tous les exploitants de manière égale, par exemple un taux forfaitaire ou un paiement fixe, et qui ne dépendent pas des superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus paramètres relatifs à la production de produits de base, ou l'utilisation d'intrants.

Catégorie G, Paiements divers : transferts des contribuables aux exploitants pour lesquels l'insuffisance des informations disponibles ne permet pas de les ventiler vers les catégories appropriées.

Définitions des étiquettes :

Avec ou sans limitation de la production effective des produits de base et/ou des paiements : définit s'il existe ou non des limitations spécifiques de la production effective des produits de base associées à une mesure prévoyant des transferts à l'agriculture et s'il existe ou non des limitations des paiements sous la forme de limitations de la superficie ou du nombre d'animaux ayant droit à ces paiements. S'applique aux catégories A – F.

Avec taux de paiement variables ou fixes : Tout paiement est défini comme étant soumis à un taux variable lorsque la formule déterminant le niveau du paiement réagit à une variation du prix, du rendement, des recettes ou du revenu nets, ou du coût de production. S'applique aux catégories A – E.

Avec ou sans contraintes sur les intrants : définit s'il y a ou non des obligations spécifiques concernant les pratiques agricoles liées au programme en matière de réduction, de remplacement ou d'abandon de l'utilisation des intrants ou des restrictions portant sur les pratiques agricoles autorisées. S'applique aux catégories A – F. Les paiements avec contraintes sur les intrants sont eux-mêmes subdivisés en :

- Paiements dépendant du respect de conditions de base qui sont obligatoires (*avec, obligatoires*) ;
- Paiements exigeant des pratiques spécifiques allant au-delà des conditions de base et facultatives (*avec, facultatives*).

Encadré 1.A.1. Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP (suite)

Avec ou sans exceptions concernant les produits de base : définit s'il y a ou non des interdictions de production de certains produits de base comme critères d'éligibilité aux paiements versés au titre des S/Na/Rec/Rev non courants. S'applique à la catégorie E.

Reposant sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu : définit l'attribut particulier (par exemple : superficie cultivée, nombre d'animaux, recettes ou revenu) sur lequel le paiement repose. S'applique aux catégories C – E.

Reposant sur un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits : définit si le paiement est accordé pour un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits. S'applique aux catégories A – D.

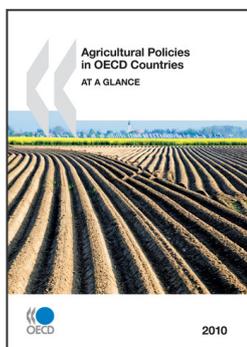
Références

OCDE (2008), *Politiques de soutien des biocarburants : une évaluation économique*, OCDE, Paris.

OCDE (2009a), *Trade and economic effects of the responses to the economic crisis-preliminary results*, OCDE, Paris. [[OECD Trade Policy Paper, disponible à www.oecd.org/trade].

OCDE (2009b), *The Availability and costs of short-term trade finance and its impacts on trade*, OCDE, Paris. [Document interne de l'OCDE].

OCDE (2010) *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2009-2018*, OCDE, Paris.



Extrait de :
Agricultural Policies in OECD Countries 2010
At a Glance

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/agr_oecd-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Évaluation de l'évolution des politiques de soutien », dans *Agricultural Policies in OECD Countries 2010 : At a Glance*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_oecd-2010-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.